

IMPLANTATION EXPÉRIMENTALE DU
PROGRAMME « CES ANNÉES INCROYABLES »
AU CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL - INSTITUT UNIVERSITAIRE

Rapport de recherche no.2

Sylvie Normandeau, Ph.D., Université de Montréal
Julie Allard, M.Psed., Université de Montréal

Membres de l'équipe de recherche :

Université de Montréal :

Sylvie Normandeau, Ph.D., psed., directrice du projet
Julie Allard, M.Psed., coordonnatrice du projet
Marie-Josée Letarte, M.Psed., psed., étudiante au doctorat en psychologie
Marie-France Nadeau, M.Ps., étudiante au doctorat en psychologie

CJM-IU :

Maryse Davreux, Chef de service DSTNO, responsable du groupe de
développement CAI
Sylvain Dupré, Chef de service DSTSE
Manon Saint-Maurice, Chef de service DSREA
André Thomassin, Conseiller clinique DSPR

Les intervenants animateurs, par ordre alphabétique : Marc Bélair, Élianne Brosseau,
Julie Carobene (étudiante-stagiaire), Manon Chicoine, Denise Dufour, Lynn
Maisonneuve et Éric Péloquin.

Remerciements

Nous désirons remercier Isabelle Tessier, assistante de recherche, qui a participé au traitement des données qualitatives et aux analyses préliminaires du contenu.

Table des matières

Remerciements	i
Table des matières	ii
1. Introduction	1
2. Objectifs de recherche	2
2.1. Résultats présentés dans le premier rapport.....	2
2.2. Objectifs traités dans le second rapport	4
3. Méthodologie employée	6
3.1. Au près des intervenants animateurs	6
3.2. Au près des intervenants référents.....	7
3.3. Instruments de mesure utilisés	7
3.3.1. Schéma d'entrevue semi-structurée - animateurs	7
3.3.2. Schéma d'entrevue semi-structurée – intervenants référents.....	8
3.4. Procédure d'analyse.....	9
4. Données recueillies au près des intervenants référents	10
5. Portraits de familles	14
5.1. Familles ayant participé à l'intervention.....	14
5.2. Familles ayant abandonné l'intervention	24
6. Données recueillies au près des animateurs	27
6.1. Implantation du programme.....	27
6.1.1. Le recrutement et la participation des familles	28
6.1.1.1. volontariat des familles.....	28
6.1.1.2. premier contact avec les parents.....	30
6.1.1.3. critères de sélection	31
6.1.1.4. Recommandations	33
6.1.2. Modalités facilitant la participation des parents.....	36
6.1.2.1. Recommandations	37
6.1.3. Le programme et l'approche collaborative	38
6.1.3.1. Le contenu, la structure et la durée du programme	45
Recommandations	48
6.1.3.2. Outils et méthodes d'animation.....	50
Recommandation	54
6.2. La dynamique de groupe.....	56
6.2.1. Événements significatifs	57
6.2.3. Pièges à éviter	59
6.3. Les animateurs.....	60
6.3.1. L'animation	60

6.3.1.1. Recommandations	62
6.3.2. Le soutien reçu	62
6.3.2.1. Recommandations	65
7. Conclusion.....	67
8. Références.....	68

1. Introduction

Depuis février 2003, le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire collabore avec une équipe de recherche de l'Université de Montréal afin d'implanter de façon expérimentale le programme « Ces années incroyables ». L'équipe de recherche a ainsi fourni le matériel d'animation en français et a agi à titre de conseillère au niveau des modalités d'implantation et d'évaluation du programme. D'ailleurs, le devis d'évaluation (mandat 2.2) a été élaboré avec l'équipe de recherche, qui a aussi été impliquée dans plusieurs étapes de sa réalisation.

L'implantation du programme CAI au CJM-IU a permis de vérifier la faisabilité d'une telle intervention dans ce milieu de pratique ainsi que l'efficacité de l'intervention à contribuer au changement des pratiques éducatives des parents. Un premier rapport de recherche déposé en novembre 2004 (Normandeau et Allard, 2004) a situé le contexte dans lequel s'est effectuée l'implantation du programme « Ces années incroyables » au CJM-IU, fait état de la méthodologie d'évaluation employée et présenté les résultats des analyses quantitatives en regard de l'efficacité de l'intervention.

Ce second rapport fait état des données qualitatives recueillies auprès des intervenants. L'analyse du contenu des entrevues menées auprès des intervenants animateurs constitue la plus grande partie de ce rapport. Avant de la présenter, un portrait des familles ayant participé à l'intervention, élaboré à partir des données recueillies auprès des intervenants animateurs et référents, sera d'abord présenté.

2. Objectifs de recherche

Le but de l'évaluation est de fournir les éléments permettant au CJM-IU de porter un jugement quant à l'adéquation entre le programme CAI et les besoins de la clientèle desservie. Pour ce faire, l'évaluation souhaite 1. établir les effets de l'intervention sur les parents, 2. fournir un portrait de l'évolution des familles ayant participé à l'intervention et 3. rendre compte de la mise en œuvre de l'intervention.

2.1. Résultats présentés dans le premier rapport

L'effet de l'intervention sur les parents ainsi que le niveau de satisfaction des parents face au programme CAI ont fait l'objet du premier rapport de recherche. L'effet de l'intervention auprès des parents a permis de mesurer les changements survenus suite au programme CAI au niveau de la perception qu'ils ont du comportement de leur enfant, de leur sentiment d'auto-efficacité parental et de leurs pratiques parentales. Les résultats présentés dans le premier rapport de recherche sont très positifs, en voici un résumé¹ :

D'abord, en ce qui concerne la perception que les parents ont du comportement de leur enfant, les résultats démontrent que les parents ayant participé à l'intervention considèrent que, suite au programme CAI, les comportements problématiques de leur enfant se produisent moins fréquemment et en moins grand nombre. Les parents n'ayant pas bénéficié de l'intervention ne

¹ Pour des résultats plus complets, le lecteur est prié de se référer au premier rapport de recherche produit par Normandeau et Allard (2004).

rapportent aucun changement entre les deux temps de mesure. Ces résultats semblent témoigner d'une relation qui devient plus harmonieuse entre parents et enfants suite à la participation du parent au programme CAI.

Au niveau du sentiment d'auto-efficacité parental, la cote globale obtenue ne démontre pas de changement significatif entre les deux temps de mesure. Par ailleurs, lorsque l'on observe les items séparément, on constate que suite à leur participation à CAI, les parents réalisent qu'ils savent des choses sur le rôle de parent qui pourraient aider d'autres parents, ont le sentiment de pouvoir résoudre la plupart des problèmes avec leur enfant, savent mieux comment aider leur enfant à jouer avec d'autres enfants, ont une plus grande confiance en leur capacité à établir des limites si leur enfant avait des comportements destructifs et se sentent plus capables de réagir positivement face à leur enfant même lorsqu'une tierce personne les met en colère. Tous ces éléments contribuent au sentiment d'auto-efficacité des parents et démontrent qu'il y a un pas de fait vers l'augmentation de ce sentiment.

En ce qui a trait aux pratiques parentales, nous observons un changement positif chez les parents ayant participé à l'intervention, comparativement aux parents n'ayant pas participé à l'intervention. Les parents ayant participé à l'intervention utilisent moins de pratiques disciplinaires punitives (i.e. démontrent moins de colère face aux comportements inappropriés de leur enfant, crient moins, frappent moins, menacent moins de punir), font davantage usage de pratiques disciplinaires appropriées (i.e. conséquences logiques, retrait de privilège, discussion), mettent en pratique plus de stratégies favorisant une

relation positive avec l'enfant (i.e. félicitations, marques d'affection, récompenses) et rapportent être plus clairs dans leur attentes (i.e. en ce qui concerne les tâches domestiques, les bagarres entre enfants et la routine du coucher) face à leur enfant. Les résultats ne démontrent pas de changement dans l'utilisation de pratiques disciplinaires trop sévères par rapport à l'âge, au niveau de l'inconstance dans les pratiques parentales ainsi qu'en ce qui concerne la supervision parentale et ce, que les parents aient ou non participé à l'intervention. Les pratiques parentales ont donc en partie été améliorées suite à la participation des parents au programme « Ces années incroyables ».

Finalement, le taux de satisfaction des parents face au programme CAI est très élevé. Les parents considèrent comme bons ou très bons les bénéfices qu'ils tirent de leur participation à CAI et disent qu'ils recommanderaient sûrement ou fortement le programme à d'autres parents.

2.2. Objectifs traités dans le second rapport

Il est question dans ce second rapport de recherche des deux derniers objectifs d'évaluation qui permettront de mieux cibler la clientèle ayant bénéficié de l'intervention et de qualifier avec plus de détails la démarche d'implantation du programme CAI au CJM-IU.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne le portrait des familles ayant participé à l'intervention, l'évaluation souhaite

- mettre en lumière les caractéristiques psychosociales des parents et des enfants ayant participé à l'intervention CAI

- fournir des informations sur l'état du dossier CJM au moment de l'inscription du parent à l'intervention CAI
- faire état des changements survenus dans les familles suite au programme CAI

Et finalement, par rapport à la mise en œuvre de l'intervention CAI, l'évaluation veut

- dresser un portrait critique de la mise en œuvre de CAI au CJM-IU
- faire état du niveau de satisfaction des intervenants animateurs face au programme
- rendre compte des avantages et limites du programme CAI en fonction de la clientèle CJM-IU.

3. Méthodologie employée

3.1. Auprès des intervenants animateurs

Chacun des intervenants animateurs a été rencontré individuellement à deux reprises (à la fin de chacune des sessions d'animation) par la coordonnatrice de l'équipe de recherche de l'Université de Montréal. Ces rencontres, d'une durée approximative de 1h30, ont permis de recueillir de l'information sur

- la mise en œuvre de l'intervention (par ex. : de quelle façon CAI a-t-il été implanté au CJM en regard de chacune des composantes du programme : des modalités de recrutement aux stratégies d'enseignement des habiletés parentales en passant par les locaux où se déroulaient les activités)
- la clientèle ayant composé les groupes (par ex. : portrait du parent, problématiques auxquelles il faisait face, évolution au cours du programme...)
- le profil des parents du groupe ABANDON
- l'opinion des intervenants animateurs concernant l'adéquation programme –vs- clientèle
- la perception des intervenants en tant qu'animateurs (par ex. : leur degré de satisfaction par rapport aux différentes composantes du programme et face au soutien reçu)

3.2. Auprès des intervenants référents

Les intervenants référents ont été contactés suite à la participation du parent à CAI par la coordonnatrice de l'équipe de recherche de l'Université de Montréal pour une courte entrevue téléphonique d'environ 10 minutes permettant de recueillir des informations sur

- le temps écoulé depuis l'ouverture du dossier CJM-IU de la famille et le moment où le parent a été référé à CAI
- les problématiques présentées par les familles dont le parent a participé à CAI
- l'évolution du dossier (les changements constatés au sein de la famille pendant et suite à l'intervention CAI).

Il est toutefois à noter que cette grille d'entrevue a été élaborée à posteriori, il a donc été convenu que seuls les intervenants référents des trois groupes CAI les plus récents (i.e. hiver et printemps 2004) seraient contactés.

3.3. Instruments de mesure utilisés

3.3.1. Schéma d'entrevue semi-structurée - animateurs

Ce schéma d'entrevue a été élaboré par les membres de l'équipe de recherche de l'Université de Montréal spécifiquement pour les besoins de l'évaluation en cours. Ce schéma d'entrevue vise à recueillir des informations auprès des animateurs du programme CAI sur les facteurs pouvant avoir un

impact positif ou négatif sur l'implantation de ce programme au CJM-IU. Ainsi, l'entrevue est menée autour de trois grands axes : le programme, la clientèle et les animateurs. Le schéma d'entrevue comporte 30 questions ouvertes auxquelles les intervenants animateurs ont été invités à répondre. Puisqu'il s'agit d'une entrevue semi-structurée, l'intervieweur a pu poser des questions supplémentaires afin de recueillir davantage d'informations sur un sujet s'il le jugeait pertinent.

3.3.2. Schéma d'entrevue semi-structurée – intervenants référents

Ce schéma d'entrevue a été élaboré conjointement par les membres de l'équipe de recherche de l'Université de Montréal et les membres du groupe de développement CAI au CJM-IU spécifiquement pour les besoins de l'évaluation en cours. Ce schéma d'entrevue vise à recueillir des informations auprès des intervenants référents sur la clientèle du programme CAI au CJM-IU. Les intervenants référents sont donc appelés à répondre à des questions fermées permettant de recueillir de l'information sur l'état du dossier (par exemple : année d'ouverture du dossier, loi et mesures qui s'appliquent, problématiques observées chez le parent et l'enfant) ainsi qu'à des questions ouvertes donnant de l'information sur l'évolution du parent pendant sa participation au programme CAI. Au total, l'intervenant référent répond à 20 questions, mais puisqu'il s'agit d'une entrevue semi-structurée, l'intervieweur peut poser des questions supplémentaires afin de recueillir davantage d'informations sur un sujet s'il le juge pertinent.

3.4. Procédure d'analyse

Les informations colligées lors des entrevues ont fait l'objet d'une analyse qualitative (Miles et Huberman, 1984; Huberman et Miles, 1991) dans laquelle les données ont été classifiées et catégorisées par analogie de sens. Toutes les entrevues ont été retranscrites puis codifiées selon un modèle mixte (L'Écuyer, 1990) à partir de catégories pré-existantes basées sur les modèles d'entrevues ou inférées à partir des données. Les catégories utilisées dans la grille de codification initiale provenaient de la grille d'entrevue. Dès l'analyse des premières entrevues, la grille de codification a été bonifiée de nouvelles catégories. L'analyse s'est poursuivie jusqu'au point de saturation, c'est-à-dire jusqu'à ce que toutes les catégories pertinentes se retrouvent dans la grille de codification.

La codification des entrevues a été effectuée par deux assistantes de recherche qui ont dans un premier temps lu et codé les mêmes extraits de plusieurs entrevues afin d'établir un accord de codification. Ponctuellement au cours du processus de codification, les assistants de recherche se consultaient afin de prévenir les biais d'interprétation.

4. Données recueillies auprès des intervenants référents

L'entrevue téléphonique menée auprès des intervenants référents a permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les parents ayant participé au programme CAI. Le tableau 1 présente d'abord des **données d'ordre socio démographiques** rendant compte de la nationalité des parents, de la langue parlée à la maison et du lieu de résidence de l'enfant au moment de la participation du parent au programme CAI.

Tableau 1 : Nationalité, langue parlée à la maison et lieu de résidence de l'enfant des parents ayant participé au programme CAI.

	%
Nationalité	
Canadienne	69.2%
Haitienne	15.4%
Sud-américaine	15.4%
Langue parlée à la maison	
Français	76.9%
Créole	15.4%
Espagnol	7.7%
Lieu de résidence de l'enfant	
Domicile familial	40.0%
Famille d'accueil ²	50.0%
Foyer de groupe	10.0%

Les intervenants référents furent aussi questionnés sur les **problématiques dominantes** chez le parent (individuel et parental), l'enfant et la famille. D'abord, au moment de la participation à CAI, les problématiques

² L'enfant réside en famille d'accueil, mais ce sont ses parents biologiques qui participent à CAI.

dominantes observées chez les parents, en tant qu'individus, sont des problèmes de toxicomanie dans 15.4% des cas et des problèmes de santé mentale dans 30.8% des cas. Les intervenants indiquent dans 54.2% des cas que le parent ne présente pas de problématique particulière au niveau individuel. En ce qui a trait au rôle parental, les intervenants référents indiquent que la problématique dominante se situe au niveau de la négligence (63.6%), de l'exposition de l'enfant à de la violence conjugale (45.5%), de la maltraitance physique (9.0%) ou psychique (9.0%) ainsi qu'au niveau du lien d'attachement (9.0%).

Ensuite, les problématiques dominantes observées par les intervenants référents chez les enfants, lors de l'inscription de leur parent au programme CAI, sont les suivantes : refus d'obéir, trouble oppositionnel (36.4%); troubles d'apprentissage, retards scolaires (27.3%); inhibition, repli sur soi, retrait (18.2%); anxiété (18.2%); profil de l'enfant roi (18.2%) et hyperactivité (9.0%).

Finalement, les problématiques dominantes au sein de la famille selon les intervenants référents sont la pauvreté dans 72.7% des cas, la monoparentalité dans 63.6% des cas et l'isolement social dans 45.5% des cas.

Les intervenants référents contactés indiquent qu'au moment de leur inscription au programme CAI, les familles recevaient les **services du CJM-IU** depuis en moyenne 23.4 mois, la date d'ouverture de dossier variant entre 6 et 48 mois. Quant à eux, les intervenants référents étaient impliqués dans le dossier depuis en moyenne 7.7 mois, l'implication dans le dossier variant entre 1 et 15 mois. Dans la totalité des cas, le secteur d'activité de l'intervenant référent lors de l'inscription du parent à CAI est celui de la prise en charge. Le type

d'intervention dont bénéficiaient les familles au moment de leur inscription à CAI était un suivi psychosocial (en moyenne 1.5 rencontre par mois) dans 54.5% des cas ou un suivi conjoint³ (en moyenne 3 rencontres par mois) dans 45.5% des cas. De plus, 54.5% des familles bénéficiaient d'interventions réalisées par des professionnels extérieurs au CJM-IU (ex. : suivi en pédopsychiatrie, service d'orthophonie, soutien médical, soutien psychosocial de l'IVAC...).

La loi qui s'applique dans la totalité des cas est la **Loi sur la protection de la jeunesse**. La sécurité ou le développement de l'enfant était considéré comme compromis car :

- il était gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risquait de créer pour lui un danger moral ou physique (article 38, alinéa e) dans 76.9% des cas
- il était victime d'abus sexuels⁴ (7.6 % des cas) ou était soumis à des mauvais traitements physiques (7.6% des cas) par suite d'excès ou de négligence (article 38, alinéa g)
- son développement mental ou affectif était menacé par l'absence de soins appropriés ou par l'isolement dans lequel il était maintenu ou par un rejet affectif grave et continu de la part de ses parents (article 38, alinéa b) dans 7.6% des cas.

Les mesures volontaires s'appliquaient dans 27.3% des cas, tandis que les mesures étaient ordonnées pour 72.7% des cas. En ce qui concerne la participation au programme CAI, selon les intervenants référents 85.0% des

³ Un suivi conjoint fait référence à un suivi effectué simultanément par un travailleur social et par un éducateur.

⁴ Il est important de noter que ce n'est pas le parent abuseur qui participait à CAI.

parents étaient désireux de participer tandis que pour 15.0%, la participation à CAI fut recommandée par ordonnance.

5. Portraits de familles

5.1. Familles ayant participé à l'intervention

Le tableau 2 décrit, selon les résultats des entrevues menées auprès des intervenants animateurs et référents, chacun des 26 participants au programme CAI ayant composé l'échantillon de la présente recherche. Afin de préserver l'anonymat, les parents sont identifiés par le numéro qui leur a aléatoirement été assigné lors de la collecte de données. Trois colonnes constituent le tableau : problématiques, évolution et dosage. La colonne « problématiques » fait référence aux différentes problématiques personnelles ou familiales du parent. Il y a aussi été inclus les difficultés dans le rôle parental qui ont amené ce parent à s'inscrire à CAI. La section « évolution » rend compte du cheminement effectué par les parents à travers le programme CAI et de changements observés au niveau des pratiques parentales ou de la relation parent-enfant. Il est important de noter que les informations ont été recueillies lors d'entrevues avec les intervenants (animateurs et référents) et ne proviennent pas d'analyses de dossiers. Elles ne sont par conséquent pas exhaustives et découlent des impressions spontanées des intervenants, autant animateurs que référents. Enfin, la section « dosage » fait référence aux nombres de rencontres, sur un total de 16, auxquelles le parent a participé.

Nous avons choisi de présenter les portraits de familles de façon individuelle afin de préserver la spécificité de l'évolution observée pour chacun des parents constituant l'échantillon. Une synthèse analysant les principaux courants qui ressortent des données brutes ainsi présentées suivra le tableau.

Tableau 2 : Problématiques, évolution et dosage pour les 26 parents ayant participé à l'intervention CAI

	Problématiques	Évolution	Dosage
0 1 6	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Trois enfants en famille d'accueil, les avait la fin de semaine - Antécédents en toxicomanie - Consciente de ses lacunes, appréhende le retour des enfants à la maison - Veut apprendre à passer outre la culpabilité face à l'imposition de limites, de règles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se demandait constamment de quelle façon appliquer les stratégies à son vécu - A normalisé le comportement de ses enfants - Prenait plus le temps de jouer avec ses enfants - Reconnaissance du besoin de mettre un cadre : compréhension que ce n'était pas l'enfant qui était difficile, mais que c'est elle qui devait mettre les limites 	12
0 1 4	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Deux enfants dont un en famille d'accueil qui présente des problèmes de comportements, a de grandes difficultés scolaires et fait souvent l'école buissonnière - Violence familiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Faisait souvent référence à sa culture où les parents ne jouent pas avec leurs enfants. - Au niveau de l'éducation, les pratiques suggérées par CAI sont très différentes de celles reçues dans son enfance. Elle a toujours beaucoup de difficulté à utiliser les félicitations - Prise de conscience sur les moyens d'agir autrement auprès de ses enfants (« Je comprends, puis j'aurais aimé ça que mes parents jouent avec moi parce que ça m'aurait peut-être aidée ») - Amélioration de la relation avec les enfants : les crises s'estompent, la mère critique moins et fait des demandes claires - Met en place avec succès un système d'émulation - Belle alliance avec la famille d'accueil et s'implique dans le suivi scolaire - À cause de son cheminement à travers CAI, le juge a décidé que son fils pouvait revenir plus vite à la maison 	15

0 1 2	<ul style="list-style-type: none"> - Mère, famille reconstituée, difficultés avec le fils de son conjoint qui a des problèmes de comportements et fait beaucoup de crises - Considère le garçon comme une victime qui a été abandonné par sa mère - Elle ne s'entend pas avec son conjoint sur les stratégies éducatives à appliquer - Femme instable psychologiquement : humeur variable, impulsive, se laisse rapidement envahir par les émotions négatives, par la panique 	<ul style="list-style-type: none"> - A compris qu'elle pouvait aider le garçon par des moyens concrets - Fait des félicitations efficaces - Est passée de l'argumentation à des demandes claires et a instauré des conséquences. Elle apporte beaucoup d'exemples où elle est allée jusqu'au bout, même si elle trouve cela déchirant - A réalisé que même si elle maintient la conséquence jusqu'au bout, l'enfant ne la déteste pas - Changement au niveau de la perception de l'enfant : en parle moins comme d'une victime - A pris conscience de l'impact positif des stratégies éducatives sur le comportement de l'enfant 	14
0 1 1	<ul style="list-style-type: none"> - Père monoparental - Trois fils - Père violent, agressif avec ses enfants - Parfois apathique : se positionne comme victime de ses enfants - Homme fermé, déprimé, instable 	<ul style="list-style-type: none"> - Résistant aux changements : sabotait lui-même les stratégies en les appliquant de la mauvaise façon - Est persuadé d'être un bon père - Avait besoin d'aide personnelle : n'était pas prêt à être à l'écoute de ses enfants - La participation aux rencontres est un moment de socialisation pour lui - Jouer, donner de l'attention positive : difficile pour lui - A vu les besoins différents de ses enfants en fonction de leur âge 	12
0 1 7	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale très jeune - A perdu la garde de sa fille momentanément - Milieu négligeant : sans règles, sans encadrement, sans félicitations - Mère très fragile, anxieuse et stressée par rapport au tribunal 	<ul style="list-style-type: none"> - A gagné en estime de soi - A trouvé très difficile certaines parties du contenu parce qu'elle comparait à ce qu'elle-même a reçu (« Ma mère, elle m'a jamais félicitée ») - A été capable de mettre des règles, réalise que c'est elle qui doit changer avant que l'enfant change ses comportements - Belle progression dans la prise de conscience de sa responsabilité de parent 	13

0 1 8	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Trois enfants dont le père a abusé physiquement - Mère très émotive, en souffrance, qui travaille beaucoup et est peu disponible - Veut des outils pour intervenir auprès de ses enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Critique beaucoup au début, difficulté d'intégration au groupe - Est ambivalente par rapport au programme : elle pense qu'elle n'est pas capable - Prise de conscience sur son besoin de régler certains éléments de son passé - Comprend la nécessité de l'encadrement et fait la distinction entre les demandes normales et excessives - N'arrive toutefois pas à mettre en pratique le fait de poser des limites - A la fin du programme, envisage une thérapie individuelle 	9
0 2 0	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Fils placé en famille d'accueil parce que la mère reconnaît qu'elle n'est pas apte à s'en occuper - Dépressive, très instable psychologiquement - Victime de violence de la part de son ex conjoint - Se culpabilise beaucoup parce que son fils a été témoin de cette violence 	<ul style="list-style-type: none"> - A mis en place un système de récompenses - Essaye de rendre son fils autonome - A récupéré son fils à la fin du programme 	13
0 0 1	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Vit une séparation difficile d'avec le père de l'enfant - Difficultés relationnelles avec sa fille : beaucoup de crises, conflit de loyauté pour l'enfant - Mère perfectionniste, trop exigeante envers elle-même et envers son enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la relation avec sa fille - Mère a diminué ses exigences envers sa fille - Met l'accent sur le positif - Utilise le système récompenses sans mettre des défis trop grands 	15
0 0 3	<ul style="list-style-type: none"> - Père seul - Deux filles en famille d'accueil - Veut récupérer ses filles - Problème d'autorité, ne peut se faire respecter des enfants - Nie les problèmes, minimise les situations 	<ul style="list-style-type: none"> - A réussi à mettre des limites - A redonné sa place d'enfant à l'aîné et a essayé de reprendre sa place d'adulte - Changement marquant au niveau de son discours et de son attitude - Belle prise de conscience - 	13

0 0 4	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Relation difficile avec son fils - Père de l'enfant est alcoolique - Grande différence de pratiques parentales entre les deux parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Assume davantage son rôle de mère - A amélioré la relation avec son fils par le jeu, par une approche positive 	12
0 0 7	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale avec deux enfants - Beaucoup de problèmes personnels qui l'envahissent - Possibilité que ses enfants lui soient retirés - Grande motivation à participer au groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - A réussi à se décentrer de ses problèmes personnels et donner plus d'attention positive aux enfants : elle les félicite et prend le temps de jouer avec eux - Elle a conservé la garde des enfants - Le comportement de son fils a changé positivement, mais la mère a de la difficulté à admettre que c'est parce que elle-même avait changé ses pratiques - Les animateurs ont recommandé la présence d'un éducateur à domicile 	14
0 0 9	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Une fille en famille d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas vraiment de changements apparents, mais très assidue - Est encouragée à reprendre son rôle de mère - En processus de reprendre sa fille 	16
0 1 5	<ul style="list-style-type: none"> - Mère, famille bi-parentale - Problème d'encadrement des enfants - Milieu négligeant - Violence 	<ul style="list-style-type: none"> - A essayé beaucoup d'outils - Prend plus de plaisir à faire des activités avec les enfants - Changement dans les récompenses données aux enfants qui n'étaient plus que matérielles, mais aussi accorder du temps de qualité - Suite au programme, se sent une meilleure mère 	7

0 3 5	<ul style="list-style-type: none"> - Mère, famille reconstituée - N'a pas la garde de ses enfants qui vivent chez leur père, elle vit avec les enfants de son conjoint - Dépressive, instabilité affective, estime de soi très faible - Se sent coupable de ne pas avoir été disponible pour ses enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - A pris conscience du bienfait de modifier ses attitudes à l'égard de ses enfants - A pris conscience des impacts que l'éducation qu'elle-même a reçue exerce sur sa façon d'élever ses enfants (« Ce que moi j'ai pas eu, je peux lui en donner un peu ») - Davantage capable de mettre des règles, de les maintenir : elle est plus cohérente - Est plus chaleureuse avec ses enfants, leur parle davantage 	8
0 4 2	<ul style="list-style-type: none"> - Mère - Violence conjugale, le père a quitté le domicile récemment - Trois enfants résidant au domicile familial - A du mal à se faire respecter de ses enfants qui reproduisent parfois les comportements du père - Difficulté à s'affirmer, endosse la position de victime 	<ul style="list-style-type: none"> - Elle a pu faire confiance au groupe et s'ouvrir - Elle a pris conscience que ses attitudes avaient un impact sur ses enfants (surtout en ce qui concerne l'affirmation) - Sa participation lui a montré qu'elle faisait déjà de bonnes choses, comme jouer avec ses enfants - Elle a pu reconnaître ce qu'elle avait de bien comme parent et est allée chercher d'autres outils 	12
0 4 4	<ul style="list-style-type: none"> - Couple, famille bi-parentale - N'ont pas la garde de leurs enfants - Divergence d'opinion sur l'éducation des enfants - Participation recommandée par ordonnance 	<ul style="list-style-type: none"> - Parents qui ont beaucoup apprécié les ateliers, ont mis plusieurs stratégies en application - Ont appris à travailler ensemble, à reconnaître les forces et les limites de chacun, les accepter et travailler avec - Mère est beaucoup plus capable de cadrer ses interventions, se laisse moins manipuler, impose et maintient son autorité - Les enfants ont réintégré le foyer familial - N'ont pas assisté aux 4 dernières rencontres à cause d'un déménagement 	8
0 4 5	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Cinq enfants en famille d'accueil - Projet de retour à la maison graduel pour 2 enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - A beaucoup appris - Le juge lui a confié 1 de ses enfants - Elle prend beaucoup plus de plaisir à jouer avec ses enfants - Importance de vivre des moments positifs, mêmes courts dans le temps 	12

0 4 7	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Toxicomane, problématique sous contrôle - Enfants en famille d'accueil - Victime de violence par son ex-conjoint et les enfants ont été témoins 	<ul style="list-style-type: none"> - A découvert ses compétences pour s'occuper de ses enfants, utilise beaucoup les stratégies apprises - Mère capable de mieux appliquer les règles, se laisse moins envahir par les émotions - A beaucoup amélioré son suivi au niveau scolaire - La mère se sentait prête à récupérer ses enfants et, de fait, elle les a repris avec elle - La mère verbalise beaucoup les bienfaits de CAI 	12
0 5 6	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Un enfant en famille d'accueil - Problème de santé mentale, équilibre précaire - Relation fusionnelle avec son enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - A été capable de laisser sa fille jouer toute seule - Capable d'utiliser la technique de l'ignorance adéquatement 	13
0 5 8	<ul style="list-style-type: none"> - Mère, famille bi-parentale - Quatre enfants à la maison - Problème avec la figure d'autorité, l'encadrement, les limites. Évolue dans l'ombre de son conjoint - Pas du tout d'attention positive à la maison 	<ul style="list-style-type: none"> - Était fière d'elle : suite au programme, elle était capable d'effectuer un retrait sans que son mari ne soit là - Les enfants respectent davantage son autorité - Bénéficierait d'une deuxième participation à CAI : elle a juste émergé. Elle-même souhaite une seconde participation. - Plus grande cohérence dans les pratiques disciplinaires des deux parents : les parents essayaient de mettre en application les outils avec plus de succès que d'échecs 	14
0 5 7	<ul style="list-style-type: none"> - Père, famille bi-parentale - Quatre enfants à la maison - Violent, mécanisme de peur instauré auprès des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - A commencé à appliquer les félicitations (« On dirait qu'il faut pas que je lui en dise trop à la fois, il est pas capable de le prendre ») - Au niveau scolaire, il a réalisé que comme papa, il a une place pour les leçons et devoirs - Utilise beaucoup le retrait - Fin de la situation de compromission, dossier transféré au CLSC 	16

0 4 9	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale - Deux enfants, dont un placé en famille d'accueil - Mère ayant des problèmes de santé mentale - Fait preuve de négligence, milieu violent 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise les félicitations - Les punitions sont moins démesurées, mère dose mieux les conséquences - Reprend la garde de son enfant, mais a de la difficulté à mettre en pratique les stratégies apprises 	13
0 4 8	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale avec un enfant résidant à domicile - Mère dépressive - Abus sexuel sur la fillette de la part de l'ex-conjoint de la mère - Enfant présente un trouble oppositionnel - Mère a de grandes difficultés à mettre des limites 	<ul style="list-style-type: none"> - mère apprécie le groupe : le soutien, les contacts avec d'autres parents - elle a mis en application les moyens suggérés - le trouble oppositionnel de l'enfant s'est beaucoup atténué - le juge a félicité la mère pour son évolution positive, pour la prise en charge de son rôle parental 	16
0 3 1	<ul style="list-style-type: none"> - Mère de famille biparentale - Trois enfants dont deux souffrant de dysphasie - Les deux parents sont incohérents dans leurs pratiques disciplinaires - Beaucoup de conflit entre les conjoints 	<ul style="list-style-type: none"> - la relation avec les enfants s'est améliorée - difficultés qui persistent avec le conjoint (qui n'a pas assisté à CAI) 	13
0 6 2	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale de deux enfants placés en famille d'accueil - Mère éduquée (détient un bacc en éducation) - Incapable d'instaurer son autorité auprès de ses enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - A gagné une grande confiance en elle et en ses habiletés - Relation améliorée avec ses enfants qui respectent davantage les limites fixées 	14
0 2 2	<ul style="list-style-type: none"> - Mère monoparentale de 3 enfants résidant au domicile familial - Très démunie - Attend que les autres agissent à sa place - Participation ordonnée à CAI 	<ul style="list-style-type: none"> - Mère a beaucoup profité du groupe pour sortir de son isolement social - Utilise davantage les félicitations, maintient les conséquences - Après le programme, la mère a été capable de maintenir les stratégies qui s'avéraient efficaces - les enfants sont plus calmes - mère commence à se prendre en main, à prendre du temps pour elle 	12

L'évolution observée par les intervenants est généralement positive. Il est important ici de rappeler que les caractéristiques de l'évolution relevées par les intervenants, autant animateurs que référents, ne sont pas exhaustives et sont celles qui leur semblaient être les principales.

Dans deux cas seulement, les intervenants ne notent pas de changements apparents et soutiennent que ces parents ont besoin de cheminer au niveau individuel avant de s'impliquer davantage dans leur rôle parental. Pour quatre autres parents, les intervenants ont noté une résistance au changement qui s'est estompée et a laissé place à une prise de conscience au niveau des besoins de thérapie individuelle ou une amorce de remise en question des pratiques parentales.

Les changements positifs peuvent être regroupé en 7 catégories, qui ne sont pas mutuellement exclusives (un parent peut évoluer sous un ou plusieurs de ces aspects) :

1) **prise de conscience au niveau de l'éducation reçue** : dans 4 cas, CAI a permis au parent de jeter un regard critique sur l'éducation qu'il a reçu et d'effectuer une prise de conscience sur la façon dont cette éducation affecte l'éducation que le parent donne à ses enfants

2) **remise en question des pratiques parentales** dont le parent fait présentement usage : dans 7 cas, le programme CAI a suscité chez le parent un questionnement sur le rôle de parent, sur les pratiques parentales qu'il utilise. Cette catégorie englobe aussi les situations où le parent a compris les concepts

présentés dans le programme CAI, mais a de la difficulté à les mettre en application.

3) **augmentation de la confiance en soi** : pour 5 parents, la participation au programme CAI a clairement contribué à augmenter la confiance qu'ils ont en eux-mêmes, en tant que parents et en tant qu'individus.

4) **alliance avec les autres agents d'éducation** : pour 4 parents, le programme CAI a suscité et encouragé la collaboration avec la famille d'accueil ou le milieu scolaire.

5) **amélioration de la relation parent-enfant** : dans 12 cas, suite au programme CAI, les intervenants rapportent que le parent a découvert des explications aux comportements de l'enfant ou ont mis en place des stratégies qui ont amélioré la relation avec leur enfant.

6) **changement des pratiques parentales** : dans 16 cas, les parents ont changé positivement leurs pratiques parentales. Ils ont changé leurs attitudes parentales, ont fait l'essai de stratégies proposées par le programme CAI et ont maintenu celles qui étaient efficaces.

7) **garde de l'enfant** : dans 7 cas, à cause des changements effectués par le parent suite à sa participation au programme CAI, le parent a repris ou a conservé lorsqu'elle était questionnée la garde de son enfant. De plus, dans 1 cas, le dossier a été transféré au CLSC car il y avait fin de la situation de compromission.

5.2. Familles ayant abandonné l'intervention

Dans l'échantillon constitué pour la recherche, dix parents se sont inscrits au programme CAI puis ont abandonné. Cinq d'entre eux ont abandonné dans les trois premières semaines, les cinq autres ayant abandonné après 5 ou 6 semaines.

Les raisons évoquées par les cinq parents ayant abandonné dans les trois premières semaines sont les suivantes :

- un parent a changé d'horaire de travail et ne pouvait plus assister aux rencontres
- un parent considérait trop confrontant le contenu du programme qui la mettait en face des manques qu'elle-même avait eu dans son enfance. Cette mère est aussi tombée enceinte et ne voulait plus se déplacer seule le soir pour assister aux rencontres
- deux des mères souffraient de dépression majeure, une a été hospitalisée
- un parent ne s'est pas senti concerné par le programme car il n'avait pas la garde de son enfant. Ce parent avait aussi des problèmes de toxicomanie dont le contrôle occupait toute son énergie

En ce qui concerne les parents ayant assisté aux rencontres pendant 5 ou 6 semaines, les raisons du départ sont les suivantes :

- la différence entre les concepts présentés dans le programme et ce que le parent a reçu dans son enfance est difficilement vécue par le parent qui

- préfère entamer une thérapie individuelle. « Je voudrais venir, mais ça me rentre trop dedans...si je suis plus forte, je reviendrai. »
- un parent a obtenu une place pour un programme de thérapie individuelle attendue depuis longtemps
 - les animateurs ont demandé à un couple de se retirer du programme : leur présence était ordonnée, il n'y avait aucune motivation de leur part et les parents avaient de grands problèmes de consommation. Ils utilisaient l'argent alloué aux frais de gardiennage pour se procurer de la drogue et la mère, lorsqu'elle se présentait aux rencontres, n'était pas toujours sobre.
 - les animateurs ont demandé à un parent de se retirer du programme en raison d'absences répétées. Ce parent a mentionné que pour l'instant, elle ne se sentait pas prête à faire cette démarche de groupe

En résumé, pour les 26 parents de notre échantillon ayant participé au programme CAI entre 7 et 16 semaines (en moyenne, les parents ont participé à 12.5 rencontres), les intervenants observent des changements positifs chez 24 parents. Ces changements sont de diverses natures : prise de conscience au niveau de l'éducation reçue, remise en question des pratiques parentales, augmentation de la confiance en soi, alliance avec les autres agents d'éducation, amélioration de la relation parent-enfant, changement des pratiques parentales, garde de l'enfant. En ce qui concerne les 10 parents de notre échantillon ayant abandonné le programme CAI entre la première et la sixième rencontre, des

motifs personnels sont principalement en cause : horaire de travail, problèmes de santé mentale, problèmes de toxicomanie, début d'une thérapie individuelle.

6. Données recueillies auprès des animateurs

La section qui suit présente l'analyse qualitative des entrevues effectuées auprès des animateurs du programme CAI. À la fin de chacune des sections, des recommandations sont émises par les auteurs afin de permettre la poursuite harmonieuse de l'implantation du programme CAI au CJM-IU.

6.1. Implantation du programme

De façon générale, quatre animateurs (sur un total de 5 interrogés) ont une **perception positive** quant à l'adéquation du programme CAI envers la clientèle CJM. Ils considèrent que la clientèle desservie par les CJM peut tirer un grand profit à la fois des thèmes abordés et des stratégies proposées, mais aussi de l'approche collaborative qui leur donne le pouvoir de s'approprier la démarche de changement.

« le programme répond bien [aux besoins des parents] et on a posé la question aux parents. Les parents, y en a qui ont eu plusieurs groupes de parents et ils ont dit que c'est la seule fois où ils ont eu des informations concrètes et que c'est assez long (...) qu'ils ne parlent pas juste de leurs problèmes, c'est des vraies [techniques, des vraies stratégies applicables] qui leur sont proposées. Puis [c'est un programme où] ils les voient, les font et les comprennent (les techniques et les stratégies) »

Ces animateurs considèrent que le programme est adapté à la clientèle CJM et devrait faire partie de l'offre de service. Le programme pourrait même être offert, selon deux animateurs, à une clientèle plus élargie :

« (...) c'est certain que l'on pourrait l'élargir. Et même chez certains parents qui ont des jeunes de 10 - 12 ans. Nous, on a une clientèle qui est souvent très immature. Les 10 -12 ans c'est souvent des enfants qui ont énormément de

problèmes de comportement, les parents n'arrivent pas à les encadrer, je trouve que ce programme-là s'applique aussi. Pour les familles d'accueil ou l'adoption aussi, ça pourrait servir. »

Le cinquième animateur a une perception mitigée de l'adéquation entre le programme CAI et la clientèle CJM. Les réserves entretenues ne se situent toutefois qu'autour de certaines des modalités d'application du programme, surtout en ce qui a trait au temps en suivi individuel alloué aux parents, et seront discutées dans les sections pertinentes.

6.1.1. Le recrutement et la participation des familles

6.1.1.1. volontariat des familles

D'abord, trois des animateurs font ressortir l'importance que **les parents s'inscrivent eux-mêmes au programme CAI**. Selon eux, le geste que fait le parent en téléphonant lui-même pour s'inscrire au programme lui permet de s'approprier dès le début la démarche et témoigne de la motivation réelle du parent. L'inscription par le parent lui-même, selon un intervenant, est aussi en lien direct avec l'approche du programme CAI qui désire donner du pouvoir au parent.

Dans le même ordre d'idées, quatre animateurs soulèvent la question de **l'inscription volontaire ou ordonnée** du parent au programme CAI. De façon unanime, les animateurs soutiennent qu'ils ne voient pas de difficultés avec la participation ordonnée en autant que le parent ait néanmoins un minimum de

volonté. Un animateur souligne de plus qu'au-delà de la mesure ordonnée, il faut que le parent soit capable d'entrevoir le bien fondé de la démarche pour ses enfants.

« Si les parents viennent trop le bras tordu, que c'est trop sous l'insistance de l'intervenant [ce n'est pas positif]...ça prend un minimum de volontariat. C'est [aux animateurs] de les accrocher au début puis de leur donner le goût de continuer, mais ça en prend un minimum [de volontariat à l'inscription], je trouve (...) pour qu'ils persistent pendant 16 semaines»

Un piège lié au recrutement a été soulevé par trois des animateurs : **le vouloir de l'intervenant référent**. Ces animateurs soulignent qu'il faut prendre garde à ce que la volonté de participation au programme CAI ne soit pas uniquement celle de l'intervenant référent, mais aussi celle du parent. Un animateur note que si la volonté est davantage celle de l'intervenant référent qui impose son choix au parent, le parent est moins motivé à participer au programme, abandonne le programme ou, par son attitude, a un effet négatif sur le groupe. Un autre animateur spécifie quant à lui qu'une trop grande volonté d'un intervenant référent à inscrire un parent, alors que le parent ou les animateurs ont des réserves face à cette inscription, exerce de la pression sur l'équipe d'animateurs et contamine l'atmosphère de travail entre animateurs et intervenants référents.

Par ailleurs, un animateur mentionne que de façon générale, il faut prendre garde que le programme CAI ne devienne pas une solution de remplacement aux éducateurs et aux suivis habituels de l'intervenant référent, mais demeure un complément à l'intervention.

6.1.1.2. premier contact avec les parents

À ce sujet, trois animateurs soulignent qu'il est important de **rencontrer individuellement** les parents avant le début des rencontres de groupes. D'ailleurs, deux animateurs déplorent le manque de temps alloué pour ces rencontres et suggèrent que ces rencontres soient intégrées à la planification entourant le programme.

« le recrutement des familles, ça va bien, c'est juste qu'on n'a pas assez de temps pour vraiment le faire. Moi, j'ai pas participé beaucoup à la dernière (...) parce que j'avais vraiment pas le temps. (...) on n'a pas assez le temps pour faire un recrutement comme il le faut (...) j'aurais mis plus de temps pour rencontrer des parents, j'en ai rencontré juste deux. Tous les autres parents ont été rencontrés par l'autre animateur. Ça, je trouve ça dommage parce que...quand tu commences à intervenir, si déjà la moitié du groupe c'est toi qui les a vu, c'est déjà un contact avec eux. »

Ces rencontres individuelles sont importantes, selon trois animateurs, car elles favorisent la création d'un lien avec un animateur en plus de permettre aux parents d'expliquer leur situation et exposer leurs attentes face au programme. Un animateur souligne d'ailleurs qu'il y a une différence entre les parents qui ont été rencontrés avant le début du programme et ceux qui n'ont pas pu l'être :

« (...) il y avait 9 parents sur 14 que l'on a rencontré avant la première semaine du groupe et moi j'ai vu la différence entre les 9 parents qui sont arrivés et qui avaient eu le temps de déposer en entrevue leurs attentes, leurs objectifs, ce qu'ils voulaient travailler pour eux, pour leur enfant et les 5 autres parents qui étaient là, ils n'avaient pas rencontré personne et ont déposé massivement tous leurs problèmes et ça a pris beaucoup de place. »

De plus, trois des animateurs considèrent important d'**effectuer ces rencontres individuelles au domicile du parent**, même si ce n'est pas requis

par le programme. Cette pratique est considérée importante pour le bon déroulement du programme par ces animateurs, car outre le fait de permettre à l'animateur de voir le milieu de vie du parent, elle lui permet tout au long des rencontres de faire des liens concrets entre les outils proposés et les possibilités qu'offrent les milieux de vie des parents. Les animateurs peuvent ainsi mieux soutenir les parents dans l'application au quotidien des stratégies proposées par le programme CAI.

6.1.1.3. critères de sélection

Au niveau des critères de sélection à mettre en application lors du recrutement de parents pour le programme CAI, les animateurs évoquent d'abord le critère du **contact avec leurs enfants**. Tous les animateurs croient qu'il est important de s'assurer, lors de l'inscription d'un parent au programme CAI, que ce dernier a un minimum de contacts avec ses enfants. Le minimum acceptable, selon les animateurs, étant d'au moins un contact par semaine. Selon quatre animateurs, les parents qui n'ont pas de contacts réguliers avec leurs enfants se sentent moins concernés par le programme. Ils ne peuvent pas pratiquer suffisamment les stratégies proposées, ne peuvent pas faire les devoirs à la maison qui sont suggérés et participent moins aux discussions de groupe parce qu'ils n'ont pas d'exemples à apporter. Or, tous ces éléments sont essentiels dans le programme CAI : ils permettent d'effectuer, de maintenir et de généraliser les apprentissages. Comme le dit un animateur :

« Au début on a accepté certains parents qui avaient les enfants une fin de semaine sur deux de façon moins continue, et ça, je pense que ça a eu un impact négatif

parce que les parents ne pouvaient pas mettre en pratique ce que l'on [enseignait]. »

Un second critère relevé par quatre animateurs réfère aux **problématiques personnelles des parents**. Deux animateurs soulignent l'importance que les problématiques personnelles des parents soient sous contrôle afin que les parents puissent bien fonctionner en groupe et intègrent les apprentissages. Un animateur souligne d'ailleurs que l'efficacité du programme CAI est optimale avec des familles qui sont en fin de mandat, dont la problématique s'est atténuée, car les parents sont alors plus disponibles aux apprentissages de ce genre. Dans le même ordre d'idée, deux animateurs soutiennent qu'il faut porter attention à la fragilité des parents, au fait que certains parents doivent peut-être effectuer un cheminement personnel avant de s'engager activement dans leur rôle parental.

Ensuite, deux animateurs mentionnent qu'il est important que les **capacités intellectuelles** des parents se situent à un niveau qui leur permette de saisir des concepts abstraits. « Afin de profiter des apprentissages liés au programme, les parents doivent être en mesure de saisir les concepts, les comprendre et les appliquer ensuite ».

Finalement, un dernier aspect lié au recrutement abordé par les animateurs concerne **le nombre de parents** accepté par groupe. Le nombre de parents inscrits et le nombre de parents qui s'engageront dans le programme diffère et tous les animateurs s'entendent pour affirmer qu'il faut accepter un plus grand nombre de parents afin d'avoir un taux de présence dans le groupe qui soit suffisant. Les nombres évoqués sont de l'ordre d'inscrire 16/18 parents par

groupe pour avoir 10/12 parents qui s'engageront dans le programme, douze parents étant la limite supérieure mentionnée pour que le groupe et l'animation soient fonctionnels. Par ailleurs, un animateur mentionne l'importance de rappeler que les groupes de parents CAI sont des groupes fermés dans lesquels il est contre-indiqué d'accepter de nouvelles inscriptions après la deuxième semaine.

Toutefois, en ce qui a trait aux critères de sélection, un animateur mentionne qu'il ne faut tout de même pas que les critères soient rigides, chaque cas pouvant être traité individuellement selon les perceptions de l'intervenant référent et de l'animateur du programme. La **rigidité des critères de sélection** pourrait nuire à l'acceptation dans le programme CAI d'un parent présentant certaines difficultés au niveau des critères mentionnés ci haut, mais ayant néanmoins des prédispositions ou un potentiel pour profiter du programme.

6.1.1.4. Recommandations

1) Lors du recrutement, il est souhaitable que le parent fasse la démarche d'inscription. Toutefois, cette façon de procéder peut être difficile à gérer avec ce type de clientèle. Il arrive souvent que ces parents n'établissent pas le premier contact téléphonique (oubli, gêne...) ou encore le fassent trop tardivement alors qu'il n'est plus possible de les intégrer dans le groupe. Donc, il nous semble préférable que l'animateur téléphone au parent pour prendre contact et l'inviter à participer, après que l'intervenant référent ait présenté le programme au parent.

Ce premier contact entre l'animateur et le parent est crucial et permet d'établir déjà la relation dans une perspective collaborative⁵.

2) Les rencontres individuelles préalables aux rencontres de groupes constituent un élément essentiel de la mise en œuvre du programme CAI et sont intégrées à la planification. Lors des rencontres individuelles, à défaut de se trouver devant un parent qui a fait la démarche de s'inscrire et démontre de la volonté, l'animateur a l'occasion d'établir le contact. Il est important de rappeler que l'approche collaborative, préconisée par le programme CAI, débute dès les premiers contacts avec les parents. Lors de l'entrevue d'évaluation, l'intervenant essaie de partager l'expérience de vie du parent avec son enfant et les émotions ressenties; l'objectif est de comprendre ce que vit le parent, de son point de vue à lui. L'intervenant en profite aussi pour redonner de l'espoir au parent et l'amener à définir ses attentes à l'égard de l'intervention, ce qu'il aimerait qu'il se produise à l'issue de l'intervention. Avant de présenter l'intervention, l'intervenant adopte une attitude empathique avec le parent pour comprendre sa perception des problèmes de l'enfant, son expérience dans la gestion de ces problèmes, les explications qu'il en donne et ses attentes à l'égard de l'intervention.

3) Il est recommandé que les intervenants au dossier puissent référer un parent à CAI. Suite à cette référence, les animateurs contactent le parent et vont le visiter à son domicile, ce qui constitue déjà la première étape de l'intervention.

⁵ Pour plus de détails, se référer au premier rapport par Normandeau et Allard (2004) ou voir p.32

Cette démarche devrait donc idéalement être incluse dans le temps alloué aux animateurs pour la mise en œuvre du programme CAI.

4) Il est possible d'inclure des parents ayant des capacités intellectuelles limitées dans les groupes : l'utilisation des vidéos dans le programme CAI permet justement de rendre le contenu plus concret, de la même façon que les jeux de rôles et les retours sur les devoirs. Le programme est ainsi conçu pour aider les parents à saisir les concepts présentés et les appliquer dans leur quotidien.

5) Il faut toutefois tenir compte des problématiques personnelles des parents lors de la sélection des participants à CAI. L'expérience montre que les problématiques personnelles sous contrôle ne constituent pas un problème. Si elles ne sont pas contrôlées, le parent se retire du programme ou l'animateur demande au parent de se retirer.

6) Une liste de critères de sélection peut être établie, mais ne devrait pas être appliquée de façon trop rigide. Outre les critères de base concernant l'âge des enfants, le contact minimal entre parents et enfants, la disponibilité des parents pour une intervention au niveau des pratiques parentales (i.e. problématique personnelle du parent sous contrôle), il faut considérer les objectifs de l'intervention auprès de cette famille et voir de quelle façon CAI peut s'intégrer au plan d'intervention. Il pourrait aussi être intéressant de favoriser la création de groupes homogènes, afin d'améliorer la qualité du soutien que le groupe peut

apporter (par exemple : mettre sur pied un groupe pour les familles d'accueil, pour les familles d'adoption, pour les mères adolescentes...).

7) Le taux de désistement remarqué n'est pas étonnant. L'expérience montre que les parents sont plus susceptibles d'abandonner au cours des quatre premières rencontres et que le groupe se stabilise par la suite. Des efforts de relance et de soutien doivent néanmoins être faits à l'égard des familles hésitantes. Il est à noter que dans le programme CAI on n'accepte pas de nouveaux parents lorsque le groupe a débuté. De plus, toute absence devrait idéalement faire l'objet d'une séance de rattrapage.

6.1.2. Modalités facilitant la participation des parents

Trois modalités facilitant la participation au programme CAI ont été relevées par les animateurs. D'abord, quatre animateurs mentionnent que des modalités concernant le **transport** ont été mises en place. Des billets d'autobus ont ainsi été donnés à quelques reprises et, dans un cas, le coût de l'essence de la personne qui gardait les enfants a été défrayé. Ensuite, trois animateurs mentionnent que de l'aide a été apportée au niveau du **gardiennage** pour certaines familles. Finalement, l'ensemble des animateurs soulignent qu'une **collation** et/ou des rafraîchissements étaient offerts à chaque rencontre pour tous les groupes de parents.

Deux animateurs relèvent toutefois qu'il faut faire preuve de vigilance lorsque l'on remet des compensations financières aux parents. Les animateurs sont unanimes pour dire que peu importe la modalité, le remboursement de frais doit être une **procédure de cas par cas**, si un manque entrave la participation du parent, et non pas être un service offert à l'ensemble des parents du groupe.

« Mais on passe par les intervenants, parce que si les parents sont capables de se débrouiller, pour avoir de la famille pour les garder, alors c'est comme ça, sinon à ce moment là on défraie le coût. (...) Selon les besoins. On veut que les parents se mobilisent en premier. »

Les perceptions sont toutefois partagées lorsque l'on considère l'impact réel de ces modalités sur la participation des parents. En effet, bien que deux animateurs considèrent que ces modalités augmentent la motivation des parents à s'engager dans le programme, deux autres animateurs rapportent qu'elles n'ont pas d'incidence sur l'assiduité des parents aux rencontres, les absences étant dues à d'autres événements ou problèmes : l'allocation de ressources « n'a pas eu d'impact sur leur participation. Non, c'est pas ça qui les fait venir. »

6.1.2.1. Recommandations

1) Les exemples identifiés par les animateurs sont trois exemples de ce qui peut être fait pour faciliter la participation des parents parmi d'autres stratégies : offrir un service de garde sur place, offrir des repas...L'important à retenir ici est moins la modalité qui est appliquée que l'esprit qui dit : « je suis prêt à aller au-delà de

ce qui est attendu pour t'aider, pour faciliter ta participation ». Pour certains parents, c'est une occasion de sentir qu'on se soucie vraiment d'eux.

6.1.3. Le programme et l'approche collaborative

Nous présenterons d'abord un extrait du premier rapport de recherche afin d'aider le lecteur à se situer par rapport aux outils et méthodes d'animation qui doivent être mises en place lors de l'implantation du programme CAI.

L'approche collaborative. Un élément important du programme « Ces années incroyables » qui le distingue nettement des autres programmes, est l'approche valorisée dans la relation entre l'intervenant et les parents. Les intervenants privilégient une approche collaborative, c'est-à-dire une approche qui valorise le travail avec les parents (*co-labore*).

Dans l'approche collaborative, l'intervenant s'implique dans une relation réciproque où l'expertise des parents (connaissance de leur enfant, de leur famille et de leur communauté) et celle de l'intervenant (connaissance du développement des enfants et de la dynamique familiale, connaissance de la gestion des comportements) sont mises à profit. L'approche collaborative se distingue de l'approche didactique en ce que l'intervenant ne prescrit pas aux parents des modes de fonctionnement et ne se présente pas comme le seul expert dans le groupe. L'intervenant incite les parents à trouver des solutions aux problèmes d'interactions qui sont relevés ou discutés dans le groupe, en tenant

compte de l'expérience qu'ils ont de leur enfant et de leurs caractéristiques propres. Lorsque les parents trouvent des stratégies efficaces, l'intervenant renforce ces idées et élabore à partir des propositions formulées par le parent. Il profite de l'occasion pour ajouter des informations pertinentes, remettre cette suggestion dans un contexte plus vaste et systématiser les principes de changements du comportement renfermés dans la proposition du parent. Mais en dernier ressort, le crédit de l'idée revient au parent. Par cette forme de collaboration, les parents se sentent respectés, ils ont le sentiment d'avoir la maîtrise de la situation et se reconnaissent une capacité accrue de changer leurs comportements et ceux de leur enfant. L'intervenant sollicite la participation active des parents par le partage de leurs expériences et de leurs idées dans un processus de résolution de problèmes. Les parents collaborent en outre activement à la définition des objectifs de l'intervention et évaluent chaque séance. L'approche collaborative favorise l'engagement des parents dans la démarche d'intervention en réduisant le taux d'attrition, en augmentant la motivation, en diminuant la résistance et en favorisant la généralisation (Meichenbaum et Turk, 1987).

Dans cette approche collaborative, l'intervenant assume plusieurs rôles, tous influencés par la philosophie générale de l'approche: établir une relation d'aide, permettre au parent de se donner du pouvoir sur les situations qu'il vit, enseigner, interpréter, diriger, anticiper le déroulement de l'intervention et ses effets. Ces rôles⁶ sont les suivants :

⁶ Pour une description détaillée de chacun des rôles endossés par les animateurs du programme CAI, se référer au premier rapport de recherche par Normandeau et Allard (2004).

- *Établir un relation chaleureuse et soutenante*
- *Permettre aux parents de se donner du pouvoir*
- *Enseigner*
- *Interpréter*
- *Diriger le groupe*
- *Anticiper les progrès et les difficultés*

Les différents rôles adoptés par l'intervenant accompagnent et aident les parents à transformer leurs attitudes et leurs comportements, à modifier leurs attributions et à accroître leur sentiment d'auto-efficacité ainsi que leur capacité de faire face à différentes situations. En ce sens, la relation établie par l'intervenant avec le parent est un modèle de la relation que les parents sont encouragés à développer avec leur enfant.

L'utilisation de vidéocassettes est un mode de mise en relation tout a fait cohérent avec le modèle de l'apprentissage social, les interactions présentées sur vidéocassettes pouvant servir de modèles d'interactions parent-enfant efficace. Nay (1976) et O'Dell, Mahoney, Norton et Turner (1979) ont montré la supériorité du modelage à l'aide de vidéocassettes à l'utilisation d'approches didactiques basées sur l'utilisation de matériel écrit ou sur la simple transmission de connaissances. Par ailleurs, Chilman (1973) a souligné que la discussion n'est pas le meilleur moyen de mettre en relation les parents les plus défavorisés. Webster-Stratton (1981a, 1981b, 1982a, 1982b, 1984, 1992), quant à elle, montre l'efficacité de l'utilisation de vidéocassettes comme moyen de mise en relation. En effet, selon cette auteure l'utilisation de vidéocassettes dans un

contexte de groupe est aussi efficace qu'une intervention individuelle pendant laquelle l'intervenant supervise les comportements du parent.

Les vidéocassettes utilisées par Webster-Stratton (Webster-Stratton, 1981b) présentent les mêmes parents filmés dans des situations où ils adoptent tantôt un comportement approprié, tantôt un comportement inapproprié. Les vignettes ne donnent donc pas l'exemple du parent idéal, mais celui d'un parent dont les interventions ont parfois des effets désirés et parfois des effets non désirés sur le comportement de l'enfant. Les parents sur les vidéocassettes ne sont pas des acteurs, mais de vrais parents en interaction avec leur enfant et sont présentés comme tels aux parents qui participent à l'intervention. De plus, les parents des vidéocassettes proviennent de divers groupes ethniques et socioéconomiques. Ainsi, il y a de meilleures chances que les participants à l'intervention se reconnaissent dans les parents qu'ils voient à l'oeuvre sur les vidéofilms.

L'intervenant introduit le thème de la discussion, propose des vignettes et amorce une discussion de groupe sur les aspects pertinents de l'interaction parent-enfant en encourageant les parents à partager leurs idées. Le visionnement des vignettes permet aux parents de s'engager dans une démarche de réflexion critique sur leurs pratiques éducatives et sur leurs interactions avec leur enfant dans un contexte non menaçant, car les situations à discuter sont présentées sur vidéocassettes; elles permettent en outre d'échanger à partir d'une même information objective.

Pour les parents qui sont moins verbaux, les vidéocassettes présentent un mode de mise en relation plus dynamique qui peut plus facilement susciter leur participation. La présentation de diverses situations d'interactions parent-enfant peut également faciliter la généralisation des acquis (Webster-Stratton, 1984). Par ailleurs, l'utilisation de vidéocassettes dégage l'intervenant du rôle d'expert ou d'informateur privilégié et permet à l'intervenant de solliciter les réactions et réflexions des parents.

L'utilisation du groupe présente de nombreux avantages dont celui d'offrir aux parents un lieu d'échanges avec d'autres parents vivant les mêmes expériences auprès d'enfants dont les comportements sont difficiles à gérer ou à accepter. Dans ce forum, les parents se sentent rapidement à l'aise de raconter leurs expériences. La situation de groupe favorise l'engagement des parents dans un processus d'autogestion; ainsi, ils ne s'en remettent pas principalement à l'intervenant pour trouver des solutions à leurs difficultés (Webster-Stratton, 1984). Comme les interventions viennent non seulement de l'intervenant mais aussi d'autres parents, ces derniers développent un sentiment de compétence.

La situation de groupe permet d'être plus sensible aux différences culturelles et aux différences de valeurs entre les parents. Elle amène les participants à respecter leurs différences et à accepter l'existence de variations normales dans le rythme de développement des enfants, dans la qualité et l'intensité de leurs réactions émotives, de même que dans leurs propres habiletés éducatives et dans les styles parentaux. Par exemple, les parents de chaque famille identifient les comportements de leur enfant qu'ils veulent voir se

manifestent plus souvent et ceux qu'ils veulent voir diminuer, de telle sorte qu'ils ont des objectifs personnels, adaptés à leur situation familiale. Le programme est donc individualisé bien qu'il soit donné en groupe.

L'utilisation du groupe favorise un plus grand engagement des parents à l'intervention en offrant un groupe de soutien (Webster-Stratton et Hancock, 1998) et en contrant l'isolement social de certaines familles. Certaines interventions dans le groupe incitent d'ailleurs les parents à créer un réseau de soutien parmi les parents du groupe. Par exemple, après quelques semaines de rencontres, les parents sont appariés par les intervenants et sont invités à se téléphoner une fois par semaine pour discuter des difficultés éprouvées avec leur enfant au cours de la semaine ou des situations de jeu libre qu'ils ont vécues avec leur enfant. Cet échange informel entre les parents aide à créer des liens entre les membres du groupe et favorise des échanges plus significatifs lors des rencontres du groupe. La situation de groupe permet donc aux parents de se sentir moins seuls devant les difficultés qu'ils éprouvent. D'ailleurs, dès la première semaine, les parents se sentent compris par les autres parents dont les enfants ont des comportements très semblables à ceux de leur propre enfant, tout comme ils partagent le sentiment d'être submergés par l'émotion engendrée par ces situations.

Les **jeux de rôles** aident les parents à anticiper de façon plus claire les situations qui pourront se produire, ainsi qu'à prévoir leurs propres réactions dans ces situations et constituent un moyen efficace de modifier les comportements (Eisler, Hersen et Agras, 1973; Twentyman et McFall, 1975). Les

jeux de rôles permettent de plus de vivre du point de vue de l'enfant ou du parent des situations riches en émotions et en cognitions. Ils permettent aussi de réaliser qu'il est parfois plus difficile de mettre en place une stratégie que d'en parler et, par le fait même, offrent une pratique des stratégies dans un contexte facilitant, avec le soutien des autres parents et des animateurs. Il est ensuite plus facile pour le parent de retourner à la maison et de mettre en place cette stratégie. Les jeux de rôle et les discussions de groupe sont par ailleurs d'excellentes occasions pour l'intervenant de modeler l'autogestion des pensées positives et négatives que les parents sont susceptibles d'avoir quant à leur capacité de résoudre leurs problèmes.

Enfin, **les devoirs** sont une façon concrète pour les parents de se rendre compte que les comportements de leur enfant ne se modifieront pas par magie. Seul un travail de tous les jours et une modification de leurs propres comportements et attitudes amèneront des changements durables. Les devoirs servent à insister sur l'importance de l'effort soutenu et de la pratique. Ils permettent le transfert des apprentissages de la situation de groupe à la situation familiale et servent de point de départ pour les discussions de groupe la semaine suivante. Ils prennent la forme de lectures (ou, pour les parents qui ne peuvent pas lire ou qui n'ont pas le temps de lire, l'écoute de cassettes audio), d'observations à faire à la maison, de pratiques de stratégies éducatives discutées durant les séances de groupe. Ils sont corrigés individuellement, ce qui permet une rétroaction individuelle, mais sont aussi discutés en groupe.

6.1. 3.1. Le contenu, la structure et la durée du programme

La **perception** qu'ont les animateurs du contenu du programme est positive. Les animateurs rapportent que le contenu est constitué de thématiques clés touchant les relations parent-enfant et, en ce sens, il est généralement bien adapté aux réalités des parents. La structure et le rythme imposés par le programme, selon un animateur, sont aussi efficaces :

« ils suivaient... je ne pensais pas qu'ils étaient pour le faire. Je pensais qu'ils étaient pour être trop dissipés (...) au contraire, ça leur a fait du bien d'avoir une structure.»

Selon les animateurs, certains ajustements demeurent néanmoins souhaitables afin que le contenu concorde davantage avec les besoins et capacités des parents. Trois animateurs mentionnent qu'il serait idéal de pouvoir prendre le temps de voir de quelle façon les stratégies proposées s'appliquent concrètement à la réalité de chacun.

Dans le même ordre d'idées, trois animateurs considèrent que le rythme soutenu avec lequel il faut communiquer le contenu du programme peut nuire à certains parents qui n'auraient pas le temps d'intégrer les apprentissages. **L'intégration des apprentissages** peut aussi s'avérer problématique, selon quatre animateurs, pour les parents plus fragiles ou présentant des capacités intellectuelles plus limitées. Ces parents deviennent « saturés » à un certain point et ne sont plus disponibles pour intégrer les notions suivantes. Pourtant, deux animateurs soulignent qu'il ne faut pas que cela constitue en soi une barrière à la participation à CAI et trois autres animateurs suggèrent qu'une

seconde participation au programme pourrait s'avérer très bénéfique dans ce cas.

Dans le même ordre d'idée, trois animateurs mentionnent qu'il serait intéressant d'offrir aux parents des « **booster sessions** » à intervalles réguliers suite au programme CAI. Ces sessions permettraient de rappeler aux parents les stratégies principales proposées dans le cadre du programme, faire le point avec eux sur leur situation parentale et leur permettre de retrouver le groupe, l'écoute et le soutien des autres parents avec qui ils ont évolués pendant 16 semaines. De plus, un animateur mentionne qu'il serait gagnant d'accorder plus de temps aux parents sur une base individuelle afin d'assurer un suivi plus personnel du transfert des stratégies. À cet égard, deux autres animateurs mentionnent qu'il serait intéressant de présenter le contenu du programme CAI aux intervenants référents qui pourraient soutenir les parents dans la mise en œuvre des apprentissages.

À la lumière des éléments discutés précédemment, on peut comprendre que la **durée des sessions** pose un grand défi aux animateurs. Quatre des animateurs mentionnent avoir de la difficulté à respecter le temps de deux heures alloué à chaque session. Un animateur remarque que la période de temps attribuée au retour dépassait souvent le cadre établi, ce qui constituait un piège pour arriver à terminer les rencontres au moment prévu. D'ailleurs, deux animateurs mentionnent que les rencontres se terminaient souvent vingt à trente minutes plus tard que prévu.

Selon trois animateurs deux heures ne sont pas suffisantes pour transmettre tout le contenu en prenant le temps de répondre adéquatement aux besoins des parents, et le programme gagnerait en qualité s'il était offert au rythme de trois heures par semaine. Un animateur souligne toutefois que, malgré le défi posé par le temps, deux heures sont suffisantes : il serait difficile de soutenir l'attention des parents pendant trois heures.

« (...) plus on donne de temps, plus on prend de temps, pis on perdrait peut-être leur intérêt. C'est juste comment ajuster (...) on a montré toutes les vignettes, la première fois on n'était pas capables de les montrer toutes. J'ai mis toutes les vignettes, tous les jeux de rôles, tous les appuis audio-visuels plus les jeux de rôles spontanés. Les parents suivent le rythme (...) ils prennent une certaine discipline (...) faudrait que je vois encore, mais si je suis capable de faire rentrer en 2 heures (...) ils participent pendant 2 heures de temps. Si c'était plus long peut-être qu'à un moment donné, ils seraient fatigués et ils décrocheraient, je ne sais pas, mais c'est sûr qu'on a du contenu pour 3 heures! »

Au niveau de la **structure du programme**, quatre animateurs considèrent que l'on devrait regrouper les sessions portant sur les félicitations et le jeu en trois semaines afin de donner une semaine de plus lorsque l'on aborde les thèmes liés à l'établissement des règles et la discipline. Les sessions portant sur la résolution de problèmes et les thématiques scolaires posent aussi problème puisqu'elles arrivent à la fin des 16 semaines et quatre des animateurs remarquent qu'il est difficile d'aborder le contenu lié à ces sessions à cause du manque de temps ou encore parce que les parents ne sont plus disponibles pour ces apprentissages.

Toutefois, au niveau de la **durée du programme**, tous les intervenants sont d'accord : le programme doit être échelonné sur 16 semaines, pas moins.

L'ampleur du contenu à transmettre demande ce nombre de sessions et le cheminement des parents ne serait pas aussi optimal si le programme avait une durée moindre. Un animateur croit même qu'il serait intéressant de prolonger le programme.

Recommandations

1) Appliquer le programme tel que prescrit! Un des objectifs du programme CAI est que les parents s'approprient les stratégies présentées et les appliquent dans leur quotidien. Le programme propose d'ailleurs divers moyens pour les y amener : les devoirs et les retours sur les devoirs; les discussions suite aux vignettes, lorsque l'animateur peut entre autres interroger les parents sur leurs façons de faire; les jeux de rôles spontanés. Les retours sur les devoirs sont des occasions pour le parent de partager son expérience de nouvelles stratégies à la maison. Les discussions permettent à chaque parent d'apporter des exemples de leur vécu familial et d'obtenir du soutien du groupe et des animateurs pour mettre en place de nouvelles stratégies éducatives. Finalement, les jeux de rôles sont des occasions d'expérimenter les difficultés à mettre en place de nouvelles stratégies.

2) Avec l'expérience, le sentiment de manquer de temps s'amenuise car les animateurs apprennent aussi à mieux gérer les discussions de groupe, les recentrent plus facilement. De plus, avec l'expérience, les animateurs

apprennent aussi à mettre des limites, à donner des avertissements, à renforcer le fait d'être à l'heure...autant de stratégies pour améliorer la gestion du temps et l'assiduité. Par ailleurs, on ne peut s'attendre à ce que l'ensemble des parents intègrent tout le contenu : les parents prennent ce qu'ils peuvent. Il faut que les animateurs suivent le niveau moyen du groupe...quitte à permettre à certains parents de s'inscrire une seconde fois au programme CAI ou leur offrir des « booster sessions », tel que les animateurs le proposent.

3) Vers la fin du programme CAI, les animateurs à l'instar des parents peuvent avoir tendance à se placer en mode «fin de programme» et relâchent le dynamisme, les règles de fonctionnement du groupe, l'attention, etc. Il est important que les animateurs se soutiennent mutuellement et s'encouragent pour préserver l'énergie nécessaire à l'animation des dernières rencontres. Par ailleurs, les animateurs doivent aussi apprendre à gérer la réaction des parents face à l'imminence de la fin du programme (séparation, éloignement du groupe de soutien, isolement) qui peut entraver la disponibilité des parents à effectuer de nouveaux apprentissages.

4) Plusieurs programmes ont une durée de 10 semaines. Certains parents ont mentionné que la mise en place de nouvelles stratégies se faisait lentement. Avec un programme de 16 semaines, ils obtiennent le soutien du groupe et des animateurs sur une plus longue période de temps, ce qui permet de consolider davantage les changements.

6.1.3.2. Outils et méthodes d'animation

La **perception générale** qu'ont les animateurs face aux méthodes d'animation du programme CAI est très positive. Selon eux, le matériel et les méthodes d'animation sont tout à fait adéquats pour la clientèle des CJM-IU. Trois intervenants mentionnent en effet que l'animation du programme CAI propose un « tableau très complet des méthodes didactiques » qui fait en sorte de rejoindre l'ensemble des parents.

Les **jeux de rôles**, bien que perçus comme étant fort utiles, ont posé davantage de problèmes dans leur mise en application. Quatre des animateurs ont dit avoir éprouvé de la difficulté dans l'animation des jeux de rôle lors des premiers groupes de parents : ils ne se sentaient pas encore à l'aise dans l'animation de jeux de rôle, se questionnaient sur les réactions qu'auraient les parents ou n'avaient pas le temps d'en faire.

« (...) la première fois j'en avais de la misère à faire les jeux de rôles, pis là ça va de mieux en mieux, c'est bon que les parents le fassent, parce qu'ils pratiquent les choses ...»

Deux des animateurs reconnaissent d'ailleurs que les jeux de rôle n'étaient pas faits de façon assidue au départ. Toutefois, les animateurs constatent le bien fondé des jeux de rôle : les parents y participent bien (même s'il faut être vigilants pour éviter que les parents ne se positionnent toujours dans le rôle de l'enfant); dans certains groupes, les parents demandaient le jeu de rôle lorsqu'il n'avait pas été fait; les animateurs ont été témoins de belles prises de conscience de la part de parents suite à un jeu de rôle. Ces événements

significatifs ont rassuré les animateurs dans la pertinence de ce moyen de mise en relation et quatre des animateurs se sont donnés comme défi d'intégrer les jeux de rôle de façon plus spontanée lors de l'animation, selon les besoins exprimés des parents.

« (...) on les a faits de façon beaucoup plus régulière parce que là on commence à prendre le rythme un peu. La première session c'était vraiment, le premier groupe, c'était vraiment assimiler le matériel, on se l'approprie encore, mais là, on a fait presque tous les jeux de rôles, pis on serait capable d'en rajouter(...), de faire des jeux de rôles spontanés.»

L'utilisation des **vignettes d'interactions parent-enfant sur vidéo** est considérée par l'ensemble des animateurs comme une méthode didactique très pertinente. Les animateurs soulignent que cette méthode aide beaucoup les parents à assimiler le contenu parce qu'il s'agit d'une méthode très concrète : les parents observent et commentent des interactions réelles. Selon deux animateurs, l'utilisation des vignettes offre aussi un soutien à l'animation en permettant de recentrer les parents sur la thématique. Le seul problème soulevé par les vignettes, selon quatre des animateurs, est que les parents peuvent parfois être sarcastiques lors du visionnement des premières vignettes car elles sont perçues comme un peu dépassées. Selon les animateurs, les remarques sarcastiques s'effacent toutefois rapidement lorsque les parents se concentrent sur le contenu qui met en scène des difficultés qu'eux-mêmes vivent. À cet égard, trois animateurs disent avoir dû ou vouloir adapter davantage le contenu des vignettes aux réalités des parents du groupe.

« (...) les vignettes, on avait nous à les revoir pour les ajuster, par rapport au groupe. (...) quand t'entend tel parent dire telle chose, tu te dis j'ferais bien une vignette là-dessus,

pis la rajouter, parce qu'ils étaient très très très concrets, fait que quand on tombait sur des vignettes qui touchaient pas leur vie personnelle, ils décrochaient, ils passaient à côté. Si on avait mieux connu les vignettes, on aurait pu dire, ces parents-là, on va prendre ces vignettes-là. Y'en a qu'on a laissé tomber, vers la fin, parce qu'on s'est dit, non, celle-là ils accrocheront pas là-dessus, pis on avait pas le temps des regarder pour aller en chercher une autre qui aurait plus accrocher.»

Quant aux **discussions**, les animateurs s'entendent pour dire qu'elles semblent profiter à l'ensemble des parents. Trois animateurs soulignent aussi l'avantage de l'image de la **pyramide parentale**, qui constitue un bon soutien visuel pour les parents et permet de situer concrètement le contenu abordé. Deux animateurs mentionnent toutefois le besoin de **révision du contenu des sessions précédentes** au début de chaque groupe afin de resituer les parents et pallier aux absences. D'ailleurs, un animateur mentionne que la politique du **rattrapage** devrait être appliquée de façon plus systématique pour que les parents qui s'absentent intègrent mieux les contenus et persistent davantage dans le programme.

« (...) faire des rattrapages, c'est impossible durant la semaine; nous ça on ne peut pas le faire, pas le temps, et je pense que ça aurait contribué à ce que l'on garde nos parents un peu plus. Si on avait été capables d'aller les voir ou de faire un téléphone plus longtemps pour jaser avec eux, ça c'est un bout que l'on ne peut pas faire parce que l'on n'a pas [le temps]. »

Trois animateurs soulignent que les **devoirs** constituent un exercice intéressant pour les parents, mais peuvent être difficiles à mettre en application lorsque les parents participants à CAI n'ont pas de contacts suffisamment réguliers avec leur enfant. Ces parents se retrouvent sans exemples concrets

pour participer aux retours et discussions et ne peuvent pas pratiquer les habiletés ciblées par le devoir.

Finalement, les **coups de fil entre parents** constitue le seul élément des méthodes de mise en relation que les animateurs ne considèrent pas adapté à la clientèle CJM. Les animateurs sont d'accord pour dire que cette pratique peut être contre-indiquée avec certains parents et qu'elle ne doit pas être obligatoire.

« Notre clientèle est trop carencée...une mère se plaignait de recevoir trop d'appels, trop longs, il a fallu expliquer aux parents les limites...ils le prennent personnel quand l'autre n'est pas là pour recevoir l'appel! C'est une pratique qui n'est pas adaptée pour nous.»

Les animateurs s'entendent pour dire que les parents apprécient le matériel qui leur est remis, autant le cahier avec la pyramide parentale où ils peuvent colliger l'information écrite qui leur est donnée que les aides-mémoire qui rappellent les grands principes et stratégies discutés qu'ils peuvent afficher et consulter à la maison. Pour la plupart des parents, le **cahier** est un outil et même un symbole très important. Bien que trois animateurs soulignent qu'environ le quart des parents peuvent éprouver de la difficulté à lire ou à comprendre certains termes sans oser le dire, ils mentionnent que les parents tiennent beaucoup à leur matériel. Ils en sont fiers et la majorité des parents affichent les **aides-mémoire** à la maison et s'y réfèrent. Quatre des animateurs considèrent toutefois qu'il y a, pour certaines semaines, trop de documents que les parents doivent lire seuls à la maison. Ces animateurs essaient de prendre le temps de regarder avec les parents l'ensemble des documents qu'ils leur remettent, mais c'est parfois impossible et ils déplorent alors que certains parents ne soient pas en mesure de consulter ces documents.

Recommandation

1) Rappelons-nous que les animateurs en sont à leur première expérience d'implantation du programme CAI. Notre expérience est que l'intégration des jeux de rôles se fait de plus en plus facilement avec l'expérience des animateurs. De plus, une plus grande expérience d'animation permet aussi de faire des jeux de rôles spontanés plus fréquemment.

2) Concernant les vignettes, ce genre de réaction est fréquent lors de l'animation des premiers groupes. Au moment de présenter le programme et l'usage de vidéos, à la toute première session, il peut être aidant de souligner l'aspect un peu démodé des vêtements, coiffures, lunettes...des vignettes tout en recentrant les parents sur l'essentiel : l'interaction parent-enfant et l'importance de ressortir les grands principes. On peut aussi prendre soin de préciser que les parents dans les vidéos sont de vrais parents, qui font des bons ou des mauvais coups, en situation naturelle la plupart du temps.

3) il est possible d'ajuster les vignettes aux particularités ou aux besoins des groupes de parents, en conservant toutefois une base commune, et cela devient plus facile lorsque les animateurs acquièrent une plus grande expérience d'animation et sont plus familiers avec le matériel disponible.

4) Il est important de noter que certains des commentaires des animateurs reflètent l'expérience liée à une première implantation d'un nouveau programme. Une plus grande appropriation du programme CAI va répondre à plusieurs des difficultés exprimées. D'ailleurs, plusieurs des solutions ou améliorations proposées par les animateurs face à certaines difficultés font déjà partie des modalités d'application du programme CAI et démontrent que les animateurs sont encore, à juste titre, en apprentissage.

5) Chaque début de rencontre est une occasion de faire des liens avec ce qui a été vu lors des sessions précédentes, notamment au moment du retour sur les devoirs. Le retour sur les devoirs est aussi une occasion de faire des liens non seulement avec le thème de la semaine précédente, mais aussi avec d'autres thèmes. La pyramide parentale constitue effectivement un excellent moyen de remettre en contexte les stratégies du jour.

6) En ce qui concerne les stratégies à adopter face aux absences des parents, le programme CAI prévoit des sessions de rattrapages qui doivent être planifiées avec les absents. Les parents qui s'absentent doivent assister à une session de rattrapage avant la rencontre suivante afin de ne pas se sentir dépassés par le contenu. Cette stratégie n'a toutefois pas été mise en place de façon systématique lors de l'implantation de CAI au CJM-IU.

7) Nous avons aussi eu des difficultés à mettre les coups de fil entre parents en place parce que nous n'y croyions pas et n'étions pas convaincantes : nous pouvons donc comprendre les réserves exprimées. D'autre part, nous sommes d'accord pour dire que cette pratique n'est pas adaptée pour une clientèle carencée comme celle du CJM-IU et pourrait être retirée de la programmation.

8) Avec le temps, les animateurs développent la capacité d'intégrer la présentation de ces aides-mémoire aux parents à la fin de chaque rencontre. Il est toutefois possible d'en distribuer moins si la quantité semble trop imposante en sélectionnant les plus pertinents par rapport aux particularités et aux besoins des parents présents.

6.2. La dynamique de groupe

Tous les animateurs s'entendent pour dire qu'il règne à l'intérieur du groupe un **climat de respect**. Deux des animateurs mentionnent que lors des premières rencontres, les parents sont plus réticents à s'exprimer et viennent surtout pour chercher de l'information. Toutefois, lorsque la **dynamique de groupe** s'installe, généralement autour de la 5^{ème} ou 6^{ème} semaine, le climat devient rapidement convivial. La 6^{ème} semaine semble en effet un moment critique où le groupe prend son envol. Trois des animateurs remarquent que c'est à ce moment que le « **noyau** » de **participants** est stabilisé, les parents le constituant étant engagés dans le programme. C'est aussi à ce moment, comme

deux animateurs le soulignent, que les parents s'approprient la routine et sont à l'aise avec le format des rencontres. Selon un animateur, le soutien mutuel que s'apportent les parents augmente au fil des rencontres.

Deux animateurs mentionnent que ce qui est difficile pour la dynamique de groupe, ce sont les **nombreuses absences**. Ces absences ne sont pas dues à un manque de motivation, mais bien aux aléas de la vie des participants. En général, une fois le noyau de participants formés, les parents préviennent les animateurs lorsqu'ils ne croient pas pouvoir se présenter à la rencontre. Le taux d'absence est variable selon les groupes, en moyenne, les parents de notre échantillon se sont absentés entre 0 et 9 fois, la moyenne étant une absence à 3.5 rencontres. La gestion des absences ne s'est pas faite de façon uniforme chez tous les groupes de parents. Dans tous les cas, les animateurs contactaient le parent dans les jours suivant la rencontre manquée afin de connaître la raison de l'absence et s'assurer de la présence du parent à la rencontre suivante. Les sessions de rattrapage n'étaient toutefois pas proposées de façon systématique dans tous les groupes de parents. Il est intéressant de noter que lorsqu'elles l'étaient, les animateurs rapportent que les parents s'y présentaient volontiers.

6.2.1. Événements significatifs

Les animateurs ont noté quelques événements significatifs qui témoignent de la dynamique de groupe, de l'engagement et de l'appréciation des parents par rapport au programme CAI, ainsi que de leur attachement envers les animateurs et les autres parents du groupe :

- lorsqu'un animateur était seul pour animer une rencontre, les parents lui ont spontanément offert leur soutien technique : préparer le café, sortir la collation...
- les parents se sont appropriés la routine et y tiennent : lorsqu'un des éléments n'a pas été faits, ils le demandent (par ex. : les jeux de rôle)
- les parents ont le souci de savoir si tout le contenu a été couvert
- à la fin d'un groupe, une maman a écrit une lettre de remerciement aux animateurs et aux parents et l'a lue à voix haute
- un parent, dans un geste spontané, a amené des pâtisseries pour la collation
- une maman dit qu'elle repart toujours avec quelque chose de particulier à la fin des rencontres
- souvent, les parents écrivent des petits mots de félicitations et d'encouragement sur leur feuille hebdomadaire d'évaluation des rencontres
- des parents ont demandé s'ils pouvaient s'inscrire aux prochains groupes CAI
- des parents ont proposé de témoigner de leur expérience positive dans le programme CAI auprès des futurs participants
- les parents sont touchés lorsqu'ils reçoivent leur diplôme
- certains parents soutiennent que 16 semaines, ce n'est pas suffisant : ils faisaient le décompte des rencontres restantes

6.2.3. Pièges à éviter

Les animateurs ont relevé certains pièges à éviter lors de la mise en œuvre du programme CJM qui peuvent contaminer la dynamique de groupe. Les deux premiers concernent les difficultés inhérentes aux parents ou à leur vécu. D'abord, trois animateurs mentionnent qu'il est important de mettre des limites claires quant à l'expression par les parents de **récriminations contre le système**. Des règles claires doivent être mises de l'avant dès les premières rencontres afin de contrer l'effet boule de neige que peut entraîner un regroupement de parents qui se plaignent contre les services reçus du CJM-IU ou contre l'intervenant au dossier en particulier. Les animateurs soutiennent qu'il faut les arrêter dès le début et situer clairement le but du programme et la façon dont on entend travailler avec les parents, c'est-à-dire en collaboration. Un animateur soutien d'ailleurs qu'il est important que les parents ne soient pas réactionnaires face à l'intervention, mais ouvert à travailler en collaboration avec les animateurs et le groupe. De plus, un animateur souligne qu'il faut être vigilant à **l'effet de désirabilité sociale**. Par contre, ce même animateur mentionne qu'au fil des rencontres, il s'installe une franchise entre les membres du groupe qui se sentent en confiance pour faire état de leurs réussites et de leurs limites.

Les animateurs mettent ensuite en évidence quelques pièges à éviter qui concernent les intervenants référents. D'abord, deux animateurs considèrent qu'il n'est pas approprié que les intervenants référents se servent des moments où les parents assistent aux rencontres de groupe pour discuter avec eux de leur dossier, à la pause ou avant/après la rencontre. Cela a pour effet de jeter de la

confusion quant au rôle du groupe et de perturber les parents qui se retrouvent plongés dans leurs difficultés suite à une rencontre fortuite avec leur intervenant (ou planifiée de la part de l'intervenant référent, mais imprévue de la part du parent). Par ailleurs, deux animateurs soulignent qu'il faut éviter que l'intervenant référent utilise la participation au groupe CAI de façon négative en contrôlant les absences des parents. Les présences et les absences liées au programme CAI sont gérées par les animateurs.

6.2.4. Recommandations

1) Ces commentaires mettent en évidence l'importance de bien définir le rôle du programme CAI dans le plan d'intervention, de bien définir ce qui est attendu de la part des intervenants référents ainsi que l'importance d'établir des règles claires de collaboration entre les intervenants référents et les animateurs.

6.3. Les animateurs

6.3.1. L'animation

Quatre des animateurs ont **vécu de façon très positive l'animation** du programme CAI. Ces animateurs disent s'être sentis à l'aise dans l'animation grâce à la qualité de la formation reçue et à leur bonne connaissance du matériel. Deux animateurs mentionnent avoir eu du plaisir à animer, mais un d'entre eux souligne un besoin de mieux maîtriser le contenu des vignettes afin

d'arriver à présenter celles qui sont le plus pertinentes pour le groupe en présence.

Un animateur a **vécu avec quelques réticences l'animation** du programme CAI. Cet animateur dit ne pas s'être senti à l'aise dans l'animation à cause du manque de temps pour écouter les parents.

Au niveau des **défis rencontrés pendant l'animation**, trois des animateurs mentionnent leurs limites personnelles à mettre en place les jeux de rôle.

« Ce que j'ai plus de misère personnellement c'est les jeux de rôles. C'est ma difficulté d'intervention à moi. Mais il y a [une intervenante de l'Université de Montréal] qui disait qu'elle parlait d'une situation propre à un parent pour faire des [jeux de rôles spontanés]. Ça ont l'a utilisé plus et c'était plus intéressant. Ça résonnait plus pour les parents, alors qu'un jeu de rôle pris de façon abstraite je trouvais ça plus difficile à intégrer. »

Trois des animateurs soulignent aussi que le temps est un grand défi, mais que lors de la deuxième série de groupes, ils arrivaient déjà mieux à respecter les limites imposées par l'horaire.

« L'organisation dans le temps. Pour pouvoir faire tout ce qu'il y a à faire, je pense (...) pour ne pas qu'ils sentent qu'on les pousse dans le derrière (...) t'as l'impression qu'il y a quelqu'un à l'arrière qui te crie go go go! Mais tu veux pas en même temps que les parents se sentent *rushés*, fait que c'est comment le faire en ayant le temps de tout faire ça, puis en restant avec eux autres en ayant l'impression que c'est leur place à eux autres, parce qu'on les pousse pas dans le dos. Mais en même temps qu'il faut qu'ils se réveillent, pis je pense que c'était ça le plus grand défi. »

6.3.1.1. Recommandations

1) En ce qui concerne les vignettes, il est important que tous les groupes visionnent un même contenu de base. Une fois ce contenu de base déterminé, il est possible de sélectionner des vignettes supplémentaires qui correspondent aux besoins des parents en présence.

6.3.2. Le soutien reçu

D'abord, en ce qui a trait au **soutien reçu de la part des autres animateurs**, quatre des animateurs mentionnent qu'ils ont apprécié le soutien reçu de la part de leur co-animateur. Ils considèrent que l'animation de plusieurs groupes avec un même co-animateur est un atout puisqu'une complémentarité s'installe et rend plus facile le travail d'animation.

« une chance qu'on est deux parce que l'autre a *catché* ce que l'autre a dit et il organise. Puis ça je trouve que c'est très important. (...) un moment donné il faudrait qu'il y ait des équipes stables pour animer (...) parce que au début tu t'ajustes à l'animation de l'autre, puis t'apprends et un moment donné y'a un ajustement (...) puis quand ça commence à rouler tu ne regardes même plus ce que l'autre fait (...) Tu le sais intuitivement, puis il va aller chercher telle chose, puis moi je vais aller chercher telle chose (...) Ça roule bien. (...) il faut roder, puis un moment donné t'es capable de dire à l'autre, sans que le parent s'en rende compte, ralentis ou accélère. »

« (...) si on pouvait garder [le même co-animateur], parce qu'il y a une complicité qui se développe, une connaissance du programme aussi. Ça serait l'idéal. »

Un animateur soutient que la co-animation a représenté un défi : les animateurs n'ont pas toujours la même vision de l'animation du groupe ou ne

sont pas toujours en accord. Ce même animateur trouve regrettable de ne pas toujours avoir eu le temps d'effectuer un retour sur l'animation avec son co-animateur, ce qui peut limiter le soutien que les animateurs se donnent entre eux.

D'autre part, trois des animateurs estiment que les contacts et les échanges avec l'équipe élargie des animateurs CAI au CJM n'étaient pas satisfaisants. Ils déplorent un manque de temps qui fait en sorte que les animateurs ne peuvent pas se regrouper pour discuter des défis que représentent certains groupes, d'animation ou des façons d'appliquer le programme. Un des animateurs considère pour sa part que « la solidarité entre les cinq animateurs de départ s'est perdue en cours de route » par manque de temps ou parce que « une compétition s'est installée à savoir qui serait libéré deux jours ».

Trois des animateurs sont satisfaits du **soutien reçu de la part de leurs collègues intervenants**. Selon eux, l'intérêt porté au programme par leurs collègues intervenants est encourageant et « crée un effet de rayonnement, aide à publiciser le programme ». Un animateur souligne que les intervenants référents ont aussi parfois un souci de cohérence qui est très positif :

« les [intervenants référents] ont porté intérêt, ils sont venus voir, ils sont venus feuilleter, pour savoir où j'étais rendu. Quand on a fait les grilles d'émulation, y'en a qui sont venus voir, pour le faire pareil, pour pas que ce soit différent, c'est intéressant (...) ils avaient un souci de cohérence, donc beaucoup de questionnements qui venaient de leur part. »

Un autre animateur mentionne qu'en général le soutien reçu de la part des collègues intervenants est satisfaisant, mais dit avoir parfois ressenti de leur part

« de la pression pour accepter des parents dans le groupe alors qu'il n'y a plus de place ou que les parents ne semblent pas prêts », ce qui a nui au climat de travail.

En ce qui a trait au **soutien reçu de la part de leurs supérieurs**, quatre des animateurs se disent en général satisfaits. Ils notent toutefois qu'il existe des légères tensions reliées au manque de temps alloué pour le programme avec, de façon parallèle, de grandes attentes face à la performance.

« Oui et non...au niveau [des membres du groupe de développement CAI], les portes sont ouvertes y a pas de problèmes. (...) mais c'est avec ton chef de service que tu négocies, et ils n'ont pas respectés le nombre de dossiers que j'avais, que je suis supposée d'avoir. J'en ai beaucoup plus (...) ce qui fait que je suis coincé dans le temps. Donc, en prenant ma journée de groupe de parents, j'ai la même surcharge que les autres. »

Un animateur déplore ne pas s'être senti soutenu par son supérieur : « non, il y avait une fermeture...pas de temps alloué au programme...pas de temps permis pour faire des retours avec les parents qui ont terminé le programme ».

Trois des animateurs mentionnent qu'ils auraient souhaité recevoir un plus grand soutien sous forme de **supervision**. Ces animateurs regrettent qu'il n'y ait pas un espace prévu pour discuter du programme, de l'animation :

« Un espace pour se donner de la rétroaction qui devrait être plus là entre animateurs concernant l'animation » ; « (...) un espace pour discuter de l'animation et remettre les pendules à l'heure face au programme...par exemple, des retours de cinquante minutes, c'est trop long...que dit le programme par rapport à ça?...on est laissé à nous-mêmes ».

Un animateur évoque le besoin d'un soutien clinique par rapport à certaines difficultés présentées par les parents :

« (...) j'aurais aimé parler du vécu des ateliers...on n'a personne pour nous soutenir. On a des problèmes de santé mentale dans le groupe, mais personne pour nous conseiller (...) besoin aussi d'un endroit pour ventiler ».

Un autre animateur considère que les supervisions auraient constitué « un plus, mais pas un besoin ».

6.3.2.1. Recommandations

- 1) La planification et le retour sur la rencontre avec le co-animateur sont deux éléments importants. Le temps nécessaire à ces activités doit être considéré lorsqu'on libère les intervenants pour animer un groupe.
- 2) Lorsque de nouveaux animateurs seront formés pour animer le programme CAI, il pourrait être gagnant d'instaurer un programme de mentorat où les animateurs expérimentés supervisent les nouveaux
- 3) Former des équipes d'animation stables : la dynamique qui s'installe permet d'animer le groupe de façon optimale
- 4) Lorsqu'il est entendu qu'un intervenant animera un groupe CAI, le libérer pour un nombre suffisant d'heures dans lequel est inclus le temps nécessaire à la planification, l'organisation, l'animation, le retour sur la rencontre, le rattrapage

pour les parents absents, les suivis particuliers auprès des parents ou des intervenants référents.

5) Lorsqu'il est entendu qu'un intervenant animera un groupe CAI, le libérer d'un certain nombre de dossiers.

6) Mettre en place un système de supervision où les animateurs pourraient échanger sur leurs expériences d'animation, recevoir des conseils au niveau de l'implantation du programme ou des interventions à effectuer auprès de certains parents. Une partie de cette supervision, dont les modalités demeurent à déterminer, pourrait provenir de l'équipe de l'Université de Montréal.

7. Synthèse des recommandations

Dans l'éventualité d'une intégration du programme CAI dans l'offre de service du CJM-IU, nos recommandations sont les suivantes :

À l'égard du recrutement et de la participation des familles

- Que lors du recrutement, si le parent n'effectue pas lui-même la démarche d'inscription, l'animateur prenne contact avec le parent et l'invite à participer à CAI, après que l'intervenant référent ait présenté le programme au parent.
- Que soient maintenues et intégrées de façon formelle à la planification de CAI les rencontres individuelles préalables aux rencontres de groupes.
- De ne pas hésiter à inclure des parents ayant des capacités intellectuelles limitées dans les groupes : l'utilisation des vidéos dans le programme CAI permet justement de rendre le contenu plus concret, de la même façon que les jeux de rôles et les retours sur les devoirs. Le programme est ainsi conçu pour aider les parents à saisir les concepts présentés et les appliquer dans leur quotidien.
- S'assurer que les problématiques personnelles du parent, comme la toxicomanie ou des problèmes de santé mentale, soient contrôlées. Elles ne constituent alors pas un problème à l'intégration du parent à CAI.
- Qu'une liste de critères de sélection soit établie, mais pas appliquée de façon trop rigide. Outre les critères de base concernant l'âge des enfants, le contact minimal entre parents et enfants, la disponibilité des parents

- pour une intervention au niveau des pratiques parentales (i.e. problématique personnelle du parent sous contrôle), il faut considérer les objectifs de l'intervention auprès de cette famille et voir de quelle façon CAI peut s'intégrer au plan d'intervention.
- Favoriser la création de groupes homogènes, afin d'améliorer la qualité du soutien que le groupe peut apporter (par exemple : mettre sur pied un groupe pour les familles d'accueil, pour les familles d'adoption, pour les mères adolescentes...).

À l'égard des modalités facilitant la participation des parents

- Poursuivre la mise en place de modalités adaptées afin de faciliter la participation des parents à CAI (par exemple : offrir une collation, défrayer le coût des services de garde ou du transport, offrir du transport...). Dans tous les cas, le message qui doit être véhiculé est que « nous sommes prêts à mettre en place des modalités pour vous aider à assister au groupe parce que votre présence est importante ».

À l'égard du programme et de l'approche collaborative

- L'application du programme tel qu'il a été implanté de façon expérimentale au CJM-IU.
- Que les intervenants recrutés pour animer CAI reçoivent la formation nécessaire.

- Que la pratique des séances de rattrapage soit intégrée de façon systématique dans la mise en œuvre de CAI.
- Que soit permis pour certains parents de s'inscrire une seconde fois au programme CAI ou leur offrir des « booster sessions ».
- Que soit retirée de la programmation la pratique du « coup de fil entre parents » qui s'est avérée ne pas être adaptée pour une clientèle carencée comme celle du CJM-IU.

À l'égard de l'organisation générale

- Que soit défini clairement le rôle du programme CAI dans le plan d'intervention.
- Que la programmation de CAI soit présentée aux intervenants référents, de manière à favoriser la cohérence dans les interventions.
- Que soit défini clairement ce qui est attendu de la part des intervenants référents en ce qui a trait à leur implication dans CAI ainsi que l'établissement de règles claires de collaboration entre les intervenants référents et les animateurs.
- Que soit instauré un programme de mentorat lors de la formation de nouveaux animateurs dans lequel les animateurs expérimentés pourraient superviser et soutenir les nouveaux
- Que les équipes d'animation, toujours formées de deux animateurs, soient stables.

- Que lorsqu'il est entendu qu'un intervenant animera un groupe CAI, le libérer pour un nombre suffisant d'heures dans lequel est inclus le temps nécessaire à la planification, l'organisation, l'animation, le retour sur la rencontre, le rattrapage pour les parents absents, les suivis particuliers auprès des parents ou des intervenants référents.
- Que lorsqu'il est entendu qu'un intervenant animera un groupe CAI, il soit libéré d'un certain nombre de dossiers.
- Que soit mis en place un système de supervision où les animateurs pourraient échanger sur leurs expériences d'animation, recevoir des conseils au niveau de l'implantation du programme ou des interventions à effectuer auprès de certains parents. Une partie de cette supervision, dont les modalités demeurent à déterminer, pourrait provenir de l'équipe de l'Université de Montréal.
- Que l'implantation de CAI au CJM-IU fasse l'objet d'une évaluation continue.

8. Conclusion

Les résultats présentés dans ce second rapport viennent qualifier la démarche d'implantation de CAI au CJM-IU et permettent de mieux cibler la clientèle ayant bénéficié de cette intervention. Les recommandations formulées dans ce rapport doivent être considérées par le CJM-IU dans l'éventualité d'une intégration formelle de cette intervention à sa programmation – intégration que nous recommandons à la lumière des résultats positifs obtenus. Il nous semble essentiel de rappeler que, si les résultats obtenus lors de cette étude d'implantation sont en lien direct avec le programme CAI, il faut comprendre qu'ils sont en lien avec CAI tel qu'il a été implanté au CJM-IU. Ainsi, il sera important de respecter l'intégrité du programme CAI au CJM-IU : 16 semaines d'intervention à raison de deux heures par semaine sous forme de groupe avec des discussions, des jeux de rôle et des vignettes d'interaction parent-enfant. De même, l'animation devra être effectuée par des intervenants dûment formés par rapport au contenu et à l'approche collaborative. Les recommandations effectuées dans ce second rapport visent l'implantation harmonieuse de CAI au CJM-IU et leur application assurera le maintien des résultats positifs obtenus par ce programme auprès de la clientèle desservie par le CJM-IU, tels que démontrés par l'étude d'implantation réalisée. Une évaluation continue de l'implantation de CAI au CJM-IU est d'ailleurs suggérée.

9. Références

- CHILMAN, A. (1973). Programs for disadvantaged parents. Dans B.U. Caldwell et W.N. Ricciuti (dir.). Review of child development and research. 3. Chicago: University of Chicago.
- EISLER, R.M., HERSEN, M. et AGRAS, W.S. (1973). Effects of videotapes and instructional feedback on non verbal marital interactions: An analogue study. Behavior Therapy. 4. 5510-5558.
- HUBERMAN, A.M. et MILES, M.B. (1991). Analyse des données qualitatives : Recueil de nouvelles méthodes. Bruxelles : Éditions du nouveau pédagogique.
- L'ÉCUYER, R. (1990). Méthodologie de l'analyse développementale de contenu. Sillery: PUQ.
- MEICHENBAUM, D. et TURK, D. (1987). Facilitating treatment adherence: A practitioner's guidebook. New York: Plenum Press.
- MILES, M. et HUBERMAN, M. (1984). Qualitative data analysis: A sourcebook of new methods. Beverly Hills, CA: Sage.
- NAY, R.W. (1976). A systematic comparison of instructional techniques for parents. Behavior Therapy. 6. 14-21.
- NORMANDEAU, S. et ALLARD, J. (2004). Implantation expérimentale du programme "Ces années incroyables" au Centre jeunesse de Montréal – Institut Universitaire. Rapport #1. Montréal : Université de Montréal, École de psychoéducation.
- O'DELL, S., MAHONEY, N. D., NORTON, N.G. et TURNER, P.E. (1979). Media assisted parent training: Alternative models. Behavior Therapy. 10. 103-110.
- TWENTYMAN, C.T. et McFALL, R.M. (1975). Behavioral training of social skills in shy males. Journal of Consulting and Clinical Psychology. 43. 384-395.
- WEBSTER-STRATTON, C. (1981a). Modification of mother's behaviors and attitudes through a videotape modeling group discussion program. Behavior Therapy. 12. 634-642.
- WEBSTER-STRATTON, C. (1981b). Videotape modeling: A method of parent education. Journal of Clinical Child Psychology. été. 93-98.

- WEBSTER-STRATTON, C. (1982a). The long-term effects of a videotape modeling parent-training program: Comparison of immediate and 1-year follow-up results. Behavior Therapy. 13. 702-714.
- WEBSTER-STRATTON, C. (1982b). Teaching mothers through videotape modeling to change their children's behavior. Journal of Pediatric Psychology. 7. 279-294.
- WEBSTER-STRATTON, C. (1984). Randomized trial of two parent-training programs for families with conduct-disordered children. Journal of Consulting and Clinical Psychology. 52. 666-678.
- WEBSTER-STRATTON, C. (1992). Individually administered videotape parent training: "Who benefits?". Cognitive Therapy and Research. 16. 31-52.
- WEBSTER-STRATTON, C. et HANCOCK, L. (1998). Training for parents of young children with conduct problems : Content, methods, and therapeutic processes. Dans J.M. Briesmeister et C.E. Shaefer (dir.). Handbook of parenting training. (p. 98-152). New York : John Wiley.